

LE DEVOIR

Journée d'automne



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

SANS LOGIS depuis des semaines, cette dame de 46 ans, originaire de Saint-Hyacinthe, vit désormais au square Viger, dans la peur et le froid, adossée à ce mur de béton. Le 19 octobre prochain, plus d'un millier de personnes partout au Québec se rassembleront au cœur de la 18^e Nuit des sans-abri. Tenue dans 22 villes de la province à l'initiative des différentes Auberges du cœur, l'événement — néanmoins festif — vise à sensibiliser à l'exclusion et à la détresse des sans-abri. Nos informations en page A 2.

MÉMOIRES

Chrétien n'a pas de regrets

L'ancien premier ministre écorché Paul Martin mais n'accepte aucun blâme

MANON CORNELLIER

L'ancien premier ministre Jean Chrétien n'est pas homme à avoir des regrets ou des doutes. Même lorsqu'il s'agit de ses initiatives les plus controversées, comme la Loi sur la clarté ou le programme des commandites. Des reproches, par contre, il en a, en particulier pour son successeur Paul Martin qu'il ne ménage pas dans son dernier livre qui sort en librairie aujourd'hui.

L'expérience du référendum de 1995 occupe une place de choix dans son livre, en particulier les suites qu'il lui a données. «Je n'ai pas discuté alors, et je n'en discuterai jamais, de ce que j'aurais fait le OUI l'avait emporté», écrit Jean Chrétien dans son livre *Passion politique* qui porte sur ses années au poste de premier ministre et qui sera en librairie aujourd'hui.

Par contre, il a toujours cru qu'une mince majorité n'aurait pu être interprétée comme un mandat pour faire la souveraineté, surtout à partir d'une question «tordue» comme celle adoptée par le gouvernement de Jacques Parizeau. «Les événements auraient été chaotiques; les émotions auraient été portées à leur comble; mais le fait demeure qu'une mince majorité pour le Oui n'aurait pas pu être interprétée comme la preuve irréfutable que la majorité des Québécois voulaient rompre leurs liens historiques avec le Canada», écrit-il. Il aurait fallu beaucoup, beaucoup de temps pour résoudre tous les problèmes, sans que les



Jean Chrétien

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

■ Des munitions pour le Bloc, page A 3

BURKINA FASO

Après 20 ans, le meurtre de Sankara reste impuni

La veuve du «Che Guevara africain» rentre d'exil

ÉTIENNE CÔTÉ-PALUCK

La veuve de l'un des plus grands révolutionnaires de l'histoire africaine moderne, Thomas Sankara, rentre dans son pays d'origine après près de vingt ans d'exil. Mariam Sankara est en effet arrivée hier au Burkina Faso, pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, pour participer aux célébrations du vingtième anniversaire de l'assassinat de son mari qui clôturèrent une semaine d'activités dans la capitale du pays, Ouagadougou. Cet anniversaire sera également célébré dans plusieurs villes du monde, dont Montréal, et un livre colligeant les meilleurs discours de l'ancien chef d'État sera publié cette semaine.

Souvent qualifié de «Che Guevara africain», Thomas Sankara est reconnu comme l'un des plus grands révolutionnaires de l'Afrique moderne, admiré par la jeunesse du continent au même titre que Nelson Mandela ou Patrice Lumumba. Ce charismatique leader panafricaniste a réussi, en près de quatre ans de



Thomas Sankara en 1986

pouvoir (de 1984 à 1987), à mettre en œuvre des mesures féministes originales, des mesures de lutte contre la corruption et à rendre son pays économiquement autosuffisant. «Il a réussi en quatre ans, c'est

un exploit, à rendre autosuffisant un pays aussi arriéré que le Burkina», reconnaît Abdoulaye Diallo, directeur du Centre national de presse Norbert Zongo de Ouagadougou, qui se consacre à la liberté de la presse. Il l'a fait en mobilisant les ressources, en gérant le peu qu'on possède. Si on veut sauver le pays, si on veut sauver l'Afrique, il faut recentrer le développement sur nous-mêmes. C'était l'idée maîtresse de Sankara.» Connu pour ses discours-fleuve, souvent teintés d'humour, Thomas Sankara réclamait aussi à l'époque l'annulation de la dette extérieure des pays africains, bien avant que ce thème n'ait été à l'ordre du jour du mouvement altermondialiste. Le Forum social mondial de Nairobi a d'ailleurs consacré en janvier dernier l'année 2007 «année Thomas Sankara».

Sa veuve Mariam avait fait le serment qu'elle ne retournerait pas au Burkina Faso tant que le crime perpétré contre son mari n'aurait pas été élucidé.

VOIR PAGE A 8: SANKARA



Gilles Duceppe

CHRISTINNE MUSCHI REUTERS

ACTUALITÉS

Le Bloc jouera la carte identitaire

■ À lire en page A 3

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 4
Convergence..	B 7	Monde.....	B 1
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 6
Décès.....	B 6	Religions.....	B 6
Économie.....	B 3	Sudoku.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

PAULINE GRAVEL

Les décès liés à la prise de certains médicaments déclenchent des tempêtes médiatiques. On cherche un coupable à punir afin que tout rentre dans l'ordre rapidement. Mais les compagnies pharmaceutiques, les instances gouvernementales, les médecins et les patients ont peut-être tous leur part de responsabilité, fait remarquer la professeure Catherine Garnier de l'UQAM. Ces événements sont beaucoup plus complexes qu'on ne le croit, et le congrès international sur *La Chaîne des médicaments* que préside Mme Garnier et qui débutait hier à Montréal vise justement à souligner cette complexité. Il met en relief les multiples maillons de cette chaîne allant de la conception d'un médicament à sa consommation, et le rôle de chacun d'eux dans les dérapages qui peuvent survenir.

Directrice du Groupe d'études sur l'interdisciplinarité et les représenta-



Catherine Garnier

tions sociales (GEIRSO), Catherine Garnier insiste sur l'importance de situer le médicament au sein de cette

chaîne quand survient un problème. «On ne doit pas seulement considérer le problème à l'endroit où il est, car il résul-

te peut-être d'un manque de vigilance au moment de l'homologation du médicament ou d'une mauvaise utilisation de ce médicament. Il n'est peut-être pas recommandé d'utiliser ce médicament n'importe quand et dans n'importe quelle situation. Ou peut-être encore que les médecins en santé ont eu tendance à le surprescrire», précise-t-elle avant de donner en exemple cette surenchère pour les benzodiazépines, ces psychotropes anxiolytiques qui sont utilisés comme tranquillisants ou somnifères dans le traitement du stress et des états anxieux. «Dans ce dernier cas, il ne s'agissait pas vraiment de la bêtise ou de la méchanceté des professionnels de la santé, mais davantage d'une tendance, parce que, socialement, il y a actuellement un engouement pour l'utilisation des solutions faciles.»

«Si on consulte un médecin parce qu'on ne se sent pas bien et que ce médecin nous répond tout simplement que ça va passer, on doutera de sa compétence,

VOIR PAGE A 8: GARNIER

ESPACE MUSIQUE 100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

CHANSON 9h

En semaine avec Sophie Durocher Réalisation: Catherine Dupuy

LES ACTUALITÉS

Sortir dans la rue pour sortir de la rue

La Nuit des sans-abri se tiendra dans 22 villes du Québec le 19 octobre

Pour sensibiliser les dirigeants à la détresse des sans-abri et au cruel manque de logements sociaux, plusieurs Auberges du cœur et autres sympathisants des itinérants reprendront la rue... volontairement cette fois. Tenue simultanément dans 22 villes du Québec le 19 octobre prochain, la traditionnelle Nuit des sans-abri entend convaincre, pour la 18^e fois, que vivre dans la rue n'est pas un choix.

LISA-MARIE GERVAIS

Bien du chemin a été parcouru depuis la première Nuit. C'était en 1989, des jeunes de la rue, des intervenants des milieux communautaires et les comédiens Gaston Lepage et Louise Laparé s'étaient réunis pour passer la nuit dans un cul-de-sac d'une rue de Montréal. Dix-huit ans plus tard, chaque automne, la Nuit des sans-abri est soulignée par plus d'un millier de personnes dans tout le Québec.

Cette année, avec le slogan «Personne n'est à l'abri», les organisateurs ont voulu insister sur le fait que tout le monde court le risque d'un jour perdre son emploi, de vivre une rupture amoureuse, de subir la maladie et de se retrouver sans toit. Au cœur des préoccupations, la crise du logement... abordable. Les «maisons de chambres» sont remplacées par des condos, et la construction du logement social est au point

mort, rappelle Nathalie Brisseau, du Regroupement pour les itinérants de Québec.

«Il n'est jamais garanti que vous allez pouvoir trouver un logis. Si vous avez les cheveux d'une certaine couleur ou êtes "mère monoparentale", vous pouvez être sûr que les propriétaires vont penser que vous allez avoir du mal à payer», fait remarquer André Archambault de L'Auberge communautaire du sud-ouest de Montréal, qui lutte constamment contre cette image de «campeurs mal fagotés» qu'ont les sans-logis. Il reconnaît néanmoins qu'au fil des années, la Nuit des sans-abri aura contribué à démystifier l'itinérance, une situation qui touche quelque 28 000 personnes dans la métropole.

Il déplore le phénomène de surjudicialisation des itinérants et l'exclusion des sans-abri, notamment dans le parc-Émilie Gamelin. Selon lui, le bilan positif, il y a trois semaines, de l'opération menée par le maire de Ville-Marie, Benoit

Labonté, afin que les citoyens de l'arrondissement se réapproprient le parc, était un peu déplacée. «Célébrer le fait que [les jeunes itinérants] soient partis? Mettons que ça aurait pu être fait autrement», a-t-il noté.

Harper remporte le pompon minute

Après 18 ans, la Nuit des sans-abri a ses traditions. En plus de la corde à linge de l'espoir, le match

d'improvisation avec la LNI, les prestations de cirque et le brasero, elle récidive avec ses prix Pompons décernés par des organismes œuvrant pour la cause de l'itinérance. Le prix Pompon minute, remis à une personne pour l'encourager à faire davantage dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, va cette année à nul autre que Stephen Harper, non pas pour «l'ensemble de ses bonnes œuvres», mais plutôt pour lui rappeler que «son gouvernement devrait investir dans le financement de nouveaux logements sociaux au Canada, outre les 800 millions qu'une loi adoptée par le gouvernement précédent l'a obligée à placer en fiducie pour que les provinces puissent l'utiliser à des fins de logement abordable». Monique Jérôme-Forget et les

Centres jeunesse du Québec étaient également en nomination pour cette récompense qui sera très prochainement remise en mains propres au premier ministre du Canada.

Quant au Pompon d'or, qui souligne plutôt un bon coup, il sera décerné au Regroupement des Auberges du cœur, qui fête ses 20 ans cette année. Au menu de l'événement qui se déroulera boulevard Monk, des prestations musicales, notamment de la chanteuse Ima, du rappeur Kra-Z-Noise et des résidents de différentes maisons d'hébergement, un spectacle de Gumboots et des Slammeurs. A minuit, une soupe populaire sera servie pour sustenter les appétits jusqu'au petit déjeuner, à six heures du matin.

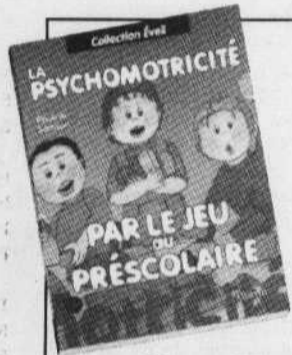
Le tout agrémenté du clip d'une chanson arrache-cœur d'André Couillard, un auteur-compositeur-interprète très impliqué dans le réseau des Auberges du cœur. *Bang! La dèche*, enfonce le clou et porte bien le message qu'a tenu à rappeler le Regroupement pour les itinérants de Québec: «L'itinérance n'est pas un choix, l'ignorer en est un.»

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Comme beaucoup d'autres jeunes de la rue qui sont stigmatisés, ce jeune sans-abri de 17 ans gagne sa vie à laver des pare-brise de voiture. Hiver comme été, dans la métropole, on estime à 28 000 le nombre de personnes contraintes de vivre dans la rue.



Pauline SAMSON
La psychomotricité par le jeu au préscolaire

Dans ce livre, plusieurs éléments fondamentaux de la psychomotricité sont développés.

128 pages - 16,75 \$
ISBN 978-2-7601-5287-8

GUÉRIN, éditeur Itéo
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



Marc BOSQUART
PORTES OUVERTES

Histoire et éducation à la citoyenneté
1^{re} année du 1^{er} cycle du secondaire

Carnet d'apprentissage - 17,70 \$
176 pages - ISBN 978-2-7608-4672-2

LIDEC Inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

EN BREF

Manifestation devant les bureaux de Couillard

Une vingtaine de personnes ont manifesté hier devant les bureaux du ministre de la Santé, Philippe Couillard, pour réclamer l'abolition du «délai de carence». Imposé par la Régie de l'assurance maladie du Québec,

ce règlement instauré en 2001 prive des milliers d'immigrants reçus de couverture pendant les trois premiers mois suivant leur arrivée. Les manifestants, pour la plupart membres de la coalition Santé pour toutes et tous, devaient passer la nuit devant les bureaux à Montréal du ministre pour pouvoir lui remettre en main propre, dès son arrivée ce matin, plus de 200 lettres de protestation. - *Le Devoir*

Le Centre universitaire de santé McGill nommé l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada

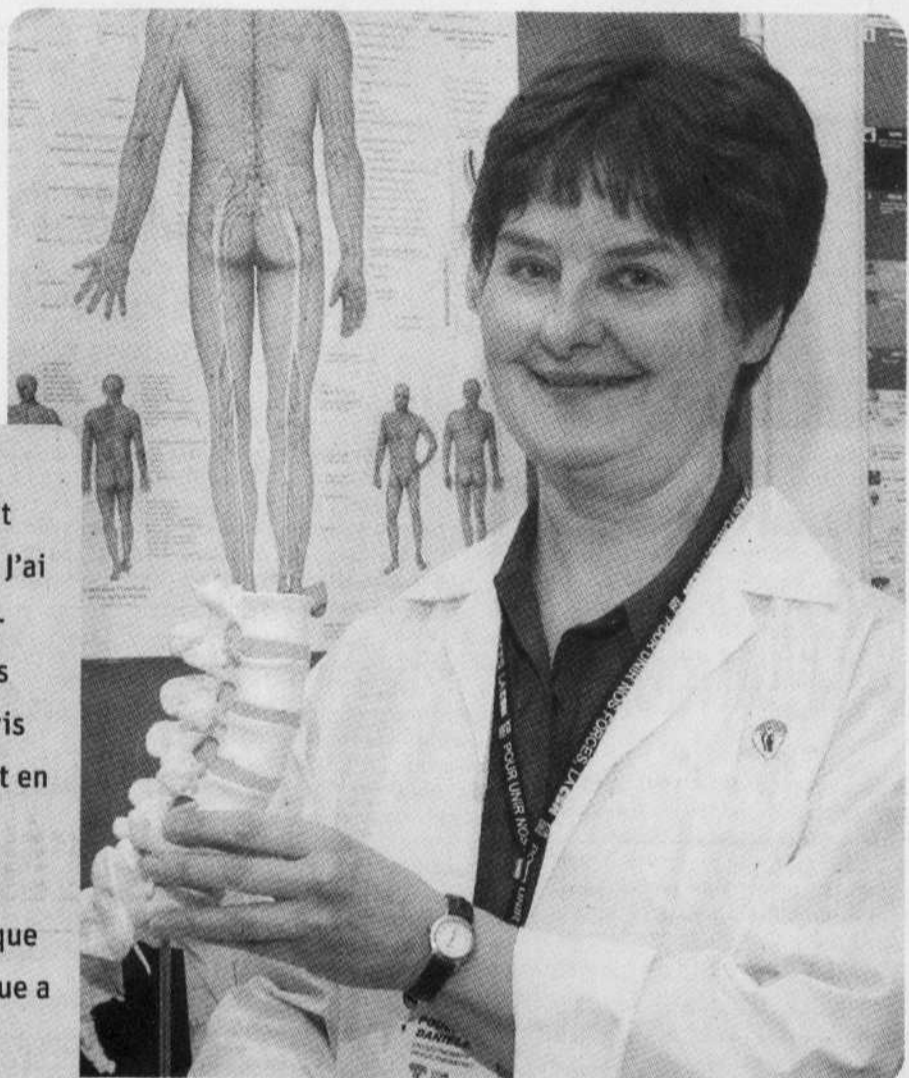


L'un des meilleurs centres universitaires de soins aigus est désormais reconnu comme l'un des meilleurs milieux de travail au Canada. Cette marque de distinction reflète l'engagement continu du CUSM en matière de recrutement et de rétention de professionnels de la santé et d'employés exceptionnels. Cela dans le but d'offrir aux patients les meilleurs soins pour la vie.

« Je n'ai que des louanges au sujet des possibilités qui me sont offertes, au CUSM, au chapitre de l'enseignement et de la formation. J'ai reçu de nombreuses bourses qui m'ont permis d'assister à des conférences, non seulement dans mon pays mais à l'étranger. Si j'ai acquis des compétences, des connaissances et reçu une formation, j'ai appris beaucoup d'autres choses et tout cela grâce au fait que le CUSM croit en ses employés et en reconnaît la valeur.

Le CUSM est un centre hautement spécialisé qui permet d'être exposé à de nombreuses choses comme des technologies de pointe que l'on ne peut retrouver ailleurs. Il s'agit d'un milieu idéal pour quiconque a de l'ambition et de la détermination.

Danièle Poulin
Physiothérapeute au CUSM
depuis le 31 mai 1976



Pour en apprendre davantage sur les raisons qui ont placé le Centre universitaire de santé McGill au rang des 100 meilleurs employeurs, venez voir à www.cusm.ca/top100



Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre

ACTUALITÉS

Dégustation des produits de l'Abbaye
 91,3 fm Montréal
 Vendredi, 26 octobre 18h00
 514-382-3913



Chantal Hébert

John Manley
et Bob Rae

La nomination de John Manley comme président d'un groupe de travail chargé de conseiller le premier ministre Stephen Harper sur le suivi à donner à la mission canadienne en Afghanistan n'impressionnera guère ceux qui voient le déploiement comme une simple prolongation des efforts du Canada pour se faire bien voir de l'administration américaine. Du temps où il était ministre fédéral, M. Manley était associé à l'aile droite du gouvernement en matière économique et il était considéré comme un des rares ténors libéraux à être ouvertement pro-américain.

Mais le recrutement d'un des personnages les plus respectés de l'ancien régime libéral — ex-vice premier ministre et réputé pour son franc-parler de surcroît — ne passera pas inaperçu auprès d'une frange critique d'électeurs centristes qui pourraient faire la différence entre libéraux et conservateurs et majorité ou minorité aux prochaines élections. Ces électeurs sont souvent des orphelins du naufrage de l'ancien Parti progressiste-conservateur en 1993. Leur adhésion au PLC est relativement récente. Depuis 10 mois, bon nombre d'entre eux ont de la difficulté à trouver un terrain d'entente avec Stéphane Dion.

Les avances du chef libéral à Elizabeth May et au Parti vert, ses positions très tranchées sur les dossiers de Kyoto et de l'Afghanistan, son peu d'engagement pour un programme plus musclé en matière de justice n'ont rien pour les mettre à l'aise. A tout prendre, ils sont plus susceptibles de s'identifier à John Manley qu'à Bob Rae, l'ex-premier ministre néo-démocrate désigné critique libéral aux affaires étrangères par Stéphane Dion la semaine dernière. C'est un sentiment que partagent paradoxalement des députés libéraux qui ne se reconnaissent pas nécessairement dans la position de leur parti!

Le Canada n'a plus ces années-ci ce que les anglophones appellent un «parti naturel de gouvernement», c'est-à-dire une formation dont la composition et le positionnement la prédisposent à des victoires électorales à répétition. Le PLC a occupé cette position privilégiée pendant tout le XXe siècle. Leur capacité de faire le pont entre le Québec et le reste du Canada avait alors valu aux libéraux fédéraux d'être au pouvoir plus souvent qu'à leur tour. Ce n'est plus le cas.

L'effritement de la coalition libérale fédérale a commencé bien avant l'arrivée de son chef actuel non seulement à la tête du parti mais dans les rangs de ses figures de proue. La première erreur de Stéphane Dion à cet égard consiste à ne jamais avoir pris acte de cette réalité. La seconde se résume à avoir sous-estimé la détermination de son adversaire conservateur à installer sa propre formation dans l'ancienne niche libérale.

Au lendemain des élections de 2006, bien des libéraux ont voulu croire que la victoire de Stephen Harper constituait une aberration, une usurpation temporaire de la place qui leur revenait de droit. Lors de la course au leadership de l'automne dernier, M. Dion s'est fait le principal champion de cette thèse qui avait le mérite, pour bien des militants, de ne remettre en cause aucun des fondements du credo du parti. Le problème, c'est qu'elle ne tient plus la route et que les libéraux — à commencer par leur chef — semblent devoir être les derniers à s'en apercevoir.

Au fil de la décennie pendant laquelle la droite a vécu divisée au Canada, le concept d'un État fédéral à parti unique avait fait son chemin dans les esprits et les comportements. L'habitude de composer avec une autre coalition gouvernementale que celle des libéraux s'était largement perdue. Mais, ces derniers mois, la société civile a commencé à prendre acte de la place de plus en plus incontournable que le Parti conservateur s'est taillée sur l'échiquier fédéral. La décision de John Manley de s'associer au régime Harper frappe peut-être plus singulièrement que la moyenne l'imaginaire libéral, mais elle s'inscrit également dans une tendance lourde.

Le printemps dernier, les Premières Nations ont brisé la glace en acceptant de collaborer avec le ministre Jim Prentice. Plus récemment, le mouvement syndical — en particulier les travailleurs de l'automobile — ont jeté quelques ponts avec le gouvernement Harper. Les milieux culturels se sont résignés à la même démarche. Plus le temps passe, plus les écologistes font figure de noyau dur dans leur résistance à tout crin aux conservateurs.

Depuis vingt mois, Stephen Harper a entrepris de transformer son parti en parti de gouvernement. Le Discours du trône qui sera lu demain est une étape cruciale de cette métamorphose. Sans égard au fait qu'il sera suivi ou non d'une campagne électorale, il s'agit sans doute du discours le plus important — tout au moins jusqu'à présent — de la carrière de premier ministre de M. Harper. Ce sera vraisemblablement le plus révélateur.

En 2006, le chef conservateur avait fait campagne sur un programme tellement modeste qu'il frisait l'insignifiance. La décision de livrer le discours de demain en soirée, pendant les heures de grande écoute, laisse présager une feuille de route plus substantielle. Le texte pourrait signaler l'abandon du clientélisme dont le gouvernement a atteint les limites aussi bien dans les sondages qu'au Parlement, le printemps dernier, au profit d'une vision plus globale.

À la veille d'un Discours du trône destiné, d'une façon ou d'une autre, à constituer un moment-charnière dans la vie du Parlement minoritaire, la question n'est plus de savoir si les conservateurs sont en voie de se transformer en parti de pouvoir. C'est évident. Ce qu'il faut plutôt se demander, c'est si le PLC n'est pas en aussi bonne voie de se métamorphoser en parti d'opposition.

chebert@thestar.ca

Chantal Hébert est columnist politique
au Toronto Star.

Rentrée parlementaire

Le Bloc jouera la carte identitaire

« On va revenir à l'essence de notre projet, le fait que nous soyons une nation francophone en Amérique », lance Gilles Duceppe devant ses militants

MANON CORNELIER

Trois-Rivières — Le Bloc québécois jouera à son tour la carte identitaire lors de la rentrée parlementaire de demain et des prochaines élections fédérales qui pourraient avoir lieu aussi tôt que cet automne. Confronté à la remontée des conservateurs au Québec, en particulier auprès des francophones nationalistes, le chef bloquiste Gilles Duceppe veut parler «des intérêts, des valeurs et de l'identité québécoise».

«Notre mouvement, qui porte le seul véritable projet de société de la nation québécoise, est fondé sur l'identité. [...] Ce que je vous propose, c'est que le Bloc québécois [...] accentue son rôle de défenseur, non seulement des intérêts, mais aussi des valeurs et de l'identité québécoise. On va revenir à l'essence de notre projet, le fait que nous soyons une nation francophone en Amérique. À Ottawa, il y a un seul parti qui peut faire ça, c'est le nôtre», a lancé le chef bloquiste Gilles Duceppe aux quelque 250 militants réunis samedi à Trois-Rivières.

Fort de l'appui sans équivoque de ses troupes à la veille de la présentation du discours du Trône et de la tenue d'un vote de confiance qui pourrait mener à la tenue d'élections précipitées, le chef bloquiste adapte son propos pour mieux défendre la pertinence de sa formation politique simplement présentée, par le passé, comme le premier défenseur des intérêts des Québécois.

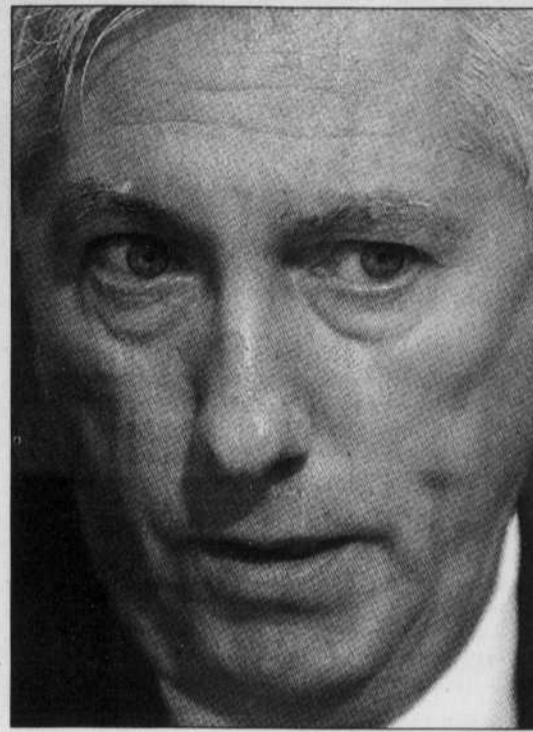
Cette démarche va même se poursuivre devant la commission Bouchard-Taylor qui se penche sur la question des accommodements raisonnables. Le Bloc y présentera un mémoire lors de son passage à Montréal.

Comme la semaine dernière à Montréal et à Québec, il dit vouloir que le Québec ait l'entière responsabilité de l'intégration des immigrants et ne soit plus soumis à la politique fédérale du multiculturalisme. Il exige aussi que la Loi sur les langues officielles et le Code canadien du travail soient modifiés pour confirmer la présence de la loi 101 dans tous les lieux de travail au Québec. Selon M. Duceppe, il s'agit de donner corps à la reconnaissance de la nation québécoise adoptée par le Parlement fédéral.

Le vrai adversaire

Le Bloc a toujours eu, élection après élection, à expliquer sa raison d'être. La prochaine ne fera pas exception, conviennent les députés en privé. Selon un d'entre eux, il est clair que cette nouvelle insistance sur l'«essence» du Bloc, la nation, la langue et les valeurs vise à toucher la corde sensible des nationalistes séduits par le «fédéralisme d'ouverture» de Stephen Harper.

Un sondage Ipsos-Reid, paru en fin de semaine, confirme que le premier adversaire du Bloc au Québec est maintenant le Parti conservateur. L'enquête donnait 33 % d'appuis au Bloc comparativement à 27 % aux conservateurs, 18 % aux libéraux et 16 % au NPD. Il faut noter cependant que la marge d'erreur



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Avec l'appui de 95,4 % des 219 députés au conseil général du Bloc à Trois-Rivières samedi, Gilles Duceppe a pu dissiper les doutes quant à son avenir et les rumeurs de son départ prochain d'Ottawa.

était de 6,6 %, ce qui a incité les bloquistes à le prendre avec circonspection, surtout que d'autres sondages affichent un écart plus important en faveur du Bloc.

Ces chiffres n'ont pas refroidi les ardeurs du chef à la veille du discours du Trône et de possibles élections précipitées. Le Bloc a fixé cinq conditions pour appuyer le plan conservateur et, du même coup, éviter un scrutin. Il n'en a demandé pas. «J'ai dit que c'était cinq conditions, c'est cinq conditions», a martelé M. Duceppe hier.

Il demande la fin du pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de juridiction provinciale, le maintien de la gestion de l'offre, une aide pour les secteurs forestier et manufacturier, la fin de la mission de combat en Afghanistan dès février 2009 et le respect du protocole de Kyoto.

Mais les conservateurs représentent une menace réelle si on se fie aux attaques incessantes que Gilles Duceppe leur réserve. «Au-delà du marketing, les conservateurs ne sont pas en phase avec le Québec, ni sur la politique étrangère, ni sur l'environnement, les questions sociales ou économiques», a-t-il martelé samedi, avant de se lancer dans une énumération des politiques qu'il désapprouve.

Cadeau de Chrétien

Quant aux libéraux, ils ne préoccupent pas beaucoup les bloquistes qui ont même eu droit à de nouvelles munitions pour s'attaquer à leur chef Stéphane Dion, gracieuseté de Jean Chrétien. Dans ses mémoires, qui doivent être en librairie aujourd'hui mais qui ont fait l'objet d'une fuite samedi, M. Chrétien récite qu'une mince victoire souverainiste à partir de la question «tordue» de 1995 «n'aurait pu être interprétée comme la preuve irréfutable que la majorité des Québécois voulaient rompre leurs liens historiques avec le Canada». Bref, ça n'aurait pu représenter un «mandat de sécession», selon lui.

Ces propos ont choqué des députés bloquistes, bien que peu aient été surpris, se rappelant les déclarations similaires de M. Chrétien par le passé. Le chef bloquiste a conclu que M. Chrétien avait donc menti à la population à la veille du référendum en déclarant qu'un vote pour le OUI était un choix sans retour. «De la part du premier ministre canadien, ce n'est pas tellement responsable d'agir ainsi», a-t-il dit en conférence de presse de clôture hier.

Le leader parlementaire, Pierre Paquette, a vite fait de faire le lien avec Stéphane Dion. «C'est tout à fait dans la logique de M. Chrétien et de la Loi sur la clarté. M. Dion a d'ailleurs des problèmes au Québec actuellement à cause de cette loi.»

Pari électoral

Les militants bloquistes ont passé la fin de semaine à parler organisation électorale, mobilisation et finances. Le Bloc n'a plus de dettes et affirme avoir 2,5 millions de dollars dans les coffres de ses associations locales. La moitié des candidats ont été choisis.

Selon l'organisateur en chef, le député Mario Laframboise, qui a fait la tournée de toutes les circonscriptions, les organisateurs locaux sont tous en poste et le parti «a tous les moyens financiers pour faire face à des élections».

Les députés se sont réunis à leur tour hier pour préparer la rentrée parlementaire et d'éventuelles élections. Mais certains avouent qu'ils ne sont plus aussi sûrs qu'il y aura un scrutin cet automne, étant donné l'état de santé des libéraux. «Je ne serais pas porté à aller en élection si j'étais libéral», a avoué le président du caucus, Louis Plamondon.

Le conseil général a aussi profité de l'occasion pour renouveler sa confiance en son chef, un vote tenu à sa demande après sa courte incursion en politique provinciale, le printemps dernier. Avec l'appui de 95,4 % des 219 députés, Gilles Duceppe a pu dissiper les doutes quant à son avenir et les rumeurs de son départ prochain d'Ottawa.

Un nouveau vote de confiance aura lieu lors du congrès du parti à l'automne 2008, et M. Duceppe promet d'y être, à moins de perdre d'ici là ses élections.

Collaboratrice du Devoir

TGV Montréal-Toronto:
Via Rail veut une décision

DEAN BEEBY

Ottawa — Selon un nouveau rapport de Via Rail obtenu en vertu de la Loi d'accès à l'information, il est temps d'arrêter d'étudier le concept d'un train à grande vitesse entre Montréal et Toronto et de prendre une décision.

Le document soutient que les avantages du service à grande vitesse ont clairement été démontrés et que de nouvelles études sont inutiles: il faut maintenant décider où placer le projet dans la liste de priorités du gouvernement.

Le rapport, daté du 14 août, a été préparé par un ingénieur consultant pour le conseil d'administration de

Via Rail, qui s'intéresse à nouveau à l'idée d'un train à grande vitesse reliant Toronto, Ottawa et Montréal.

André Gravelle, de la société UMA Engineering, s'est penché sur sept études qui ont examiné, depuis 1984, la faisabilité du projet, dont le coût estimé va jusqu'à 11,1 milliards. Il a aussi pris en compte une étude de 2004 sur un lien similaire entre Calgary et Edmonton, dont le coût est estimé à 3,4 milliards.

M. Gravelle a noté que toutes les études canadiennes ont conclu qu'un investissement important du gouvernement était nécessaire pour construire les infrastructures, comme cela a été le cas ailleurs, par exemple en France et au Japon.

Toutefois, une fois que la liaison entre Montréal et Toronto sera construite, le volume de passagers devraient être assez important pour assurer à n'importe quelle entreprise gestionnaire qu'elle fera des profits.

Un porte-parole de Via Rail, Malcolm Andrews, a affirmé que le rapport de M. Gravelle avait été commandé pour le conseil d'administration parce que plusieurs de ses membres voulaient être informés des enjeux importants pour la société de la Couronne. Il a averti que le rapport de M. Gravelle ne reflétait pas nécessairement la position de l'organisation.

La Presse canadienne

Dion ne tient pas
à des élections

Ottawa — Le chef libéral Stéphane Dion affirme qu'il est évident que Stephen Harper désire des élections cet automne, mais cela ne signifie pas qu'il lui en fera cadeau.

En entrevue à CTV, M. Dion a continué à jouer de prudence quant à la manière dont son parti votera sur le discours du Trône qui ouvrira la session parlementaire demain.

Le chef libéral a dit qu'il se gardait le droit de voter contre le discours, si c'est un document «outrageant» guidé par une idéologie d'extrême-droite.

Il a toutefois ajouté que, si les conservateurs présentent un programme raisonnable et conciliant, les libéraux pourraient décider qu'il vaut mieux essayer de faire fonctionner le Parlement, même s'ils s'opposent à certaines mesures proposées par le premier ministre, Stephen Harper.

La Presse canadienne



Onil MORIN

Collection Sciences physiques

L'ÉLECTRICITÉ

Formation générale des
adultes • 4^e secondaireGuide d'apprentissage SCP 4011-2
(328 p.) 17,75 \$ - ISBN 978-2-7608-3617-4LIDEC inc.
514-843-5991En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Mario LAVALLÉE

EXERCICES
EN GESTION
FINANCIÈREPour compléter l'enseignement
en classe d'un cours de base
en finance.264 pages - 34,05 \$
ISBN 978-2-7601-5422-3GUERIN, universitaire
514-842-3481En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545POUR VOUS TIRER
D'EMBARRAS

Martial BOUCHER

DES RACINES
ET DES AILES2^e édition revue et corrigée
Enseignement moral au secondaire
1^{er} et 2^e années du 1^{er} cycleManuel • 256 pages • 37,50 \$
ISBN 978-2-7608-1075-4
Guide • 90 pages • 67,95 \$
ISBN 978-2-7608-1074-7LIDEC inc.
514-843-5991En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Collecte sélective: de plus en plus populaire

Québec — La collecte sélective continue de croître au Québec. Selon les données préliminaires d'une étude de caractérisation menée dans le secteur municipal de Québec, ce sont 74 % des bouteilles de vin et 57 % des bouteilles d'eau consommées au domicile qui sont récupérées par la collecte sélective. En outre, 57 % des papiers et des cartons sont récupérés, de même que 50 % des contenants multiconches et Tetra Pak de lait et de jus. Et l'étude révèle que la production de matières résiduelles au Québec se situe à quelque 400 kg par personne, ce qui est dans la moyenne canadienne. L'étude a été réalisée en 2006 par RECYC-QUÉBEC et Eco Entreprises Québec, en collaboration avec les représentants des municipalités du Québec. Au total, près de 10 000 foyers répartis dans 49 collectivités ont été échantillonnés. — *La Presse canadienne*

L'AMF veut accroître le dialogue

Quelque 450 personnes sont attendues au «Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers», aujourd'hui à Montréal. Au cours de cette journée, les participants devront débattre, entre autres choses, des pratiques en matière de «gouvernance», du phénomène des polices d'assurance offertes par les banques ainsi que du projet de création d'une commission des valeurs mobilières au Canada. Dans une entrevue à La Presse Canadienne, un porte-parole de l'Autorité des marchés financiers, Frédéric Alberro, a déclaré que son organisme voulait accroître le dialogue avec les membres de l'industrie et les consommateurs. — *La Presse canadienne*

Un an après la crise financière

Le quotidien français Libération s'offre un lifting



Le nouveau look de Libération

VINCENT NGUYEN AFP

Paris — Un an après une grave crise financière qui l'a mené au bord du gouffre, le quotidien français de gauche Libération lance aujourd'hui une nouvelle formule, «plus optimiste», qui se traduira notamment par un passage à la couleur pour l'intégralité du journal. Il s'agit pour Libé, fondé sous l'égide du philosophe Jean-Paul Sartre en 1973, de séduire encore plus de lecteurs et d'annonceurs, car ses finances sont toujours fragiles.

«Nous trouvons le journal anxieux, toujours tourné vers le côté sombre des choses», une idée «contraire au projet original de Libération», a expliqué le directeur du quotidien Laurent Joffrin, aux commandes depuis fin 2006.

«Nous voulons faire un journal qui diffuse non pas de l'angoisse, mais de l'énergie, qui redonne le goût de l'avenir, qui soit un laboratoire de l'avenir», a-t-il souligné.

Après plusieurs grands quotidiens, dont Le Monde et Le Figaro en 2005, c'est donc au tour de Libération de s'offrir un lifting.

Pas question toutefois de déboussoler les fidèles de Libé: le format, le célèbre losange rouge et la pagination demeurent, ainsi que trois de ses rubriques phares: «Événement», «Rebonds» et «Portrait».

En trois parties

Mais le nouveau Libé sera désormais construit en trois parties. Les dix premières pages seront consacrées aux choix éditoriaux de Libération, autour de trois thèmes d'actualité. Viendra ensuite une page «histoire du jour» ou «homme du jour», puis une page «contre-journal» (les réactions des lecteurs et des internautes) et «making-of» (les coulisses du journal).

Le reste de l'actualité sera développé sur 14 pages, avec les classiques séquences Monde, France, Vous, Économie, Sports.

Enfin, une troisième partie sera consacrée aux sujets plus magazine, aux idées, à la culture, avec une dominante pour chaque jour de la semaine (sports, futur, cinéma, livres, tentations).

Dès sa sortie, les lecteurs parisiens découvriront un journal tout en couleurs, le reste de la France devant passer en quadrichromie en février-mars.

Une renaissance

Avec cette nouvelle formule, qui a représenté un investissement de 150 000 euros, il s'agit d'une nouvelle étape de la renaissance de Libération, un an après la grave crise financière qui l'a conduit au bord du dépôt de bilan.

Au terme d'une lutte interne de plusieurs mois, les actionnaires ont accepté fin 2006 de recapitaliser le quotidien à hauteur de 15 millions

d'euros, au prix de quelque 80 suppressions de postes sur 280.

Depuis, le journal, diffusé à quelque 135 000 exemplaires, a «réussi à enrayer la spirale de la baisse de la diffusion», avec des ventes en hausse de 7 % sur les huit premiers mois de l'année, a souligné M. Joffrin, successeur de l'emblématique patron du journal, Serge July, qui a démissionné en juin 2006.

Mais Libération pâtit, comme la plupart de ses confrères, de la mauvaise santé du marché publicitaire. Les difficultés de Libération reflètent plus généralement celles de la presse quotidienne nationale d'information en France.

En 1946, la France comptait 28 quotidiens nationaux, avec une diffusion de six millions d'exemplaires. Il n'en reste que onze pour un total de deux millions d'exemplaires, soit moins que la diffusion d'un seul tabloïd britannique.

Agence France-Presse

400^e anniversaire de Québec

Une participation «historique» de la France, affirme Couillard

MICHEL DOLBEC

Paris — Le ministre responsable de la Capitale nationale, Philippe Couillard, estime que la participation de la France aux festivités du 400^e anniversaire de Québec atteint d'ores et déjà des proportions «historiques».

M. Couillard a mis un terme en fin de semaine à une mission de promotion d'un semaine en France, en compagnie d'une délégation de responsables de la ville. Cette mission a notamment conduit le groupe à Paris, à La Rochelle et à Saint-Malo.

Pour le ministre de la Santé, cette mission a atteint ses objectifs, l'engagement français, tant au niveau national que dans les régions, se révélant «tout à fait extraordinaire».

«La participation française est sans précédent», a souligné Philippe Couillard. Après tout, il s'agit de l'anniversaire d'une capitale située dans un pays étranger. C'est une contribution historique de la France. Vous ne trouverez pas d'autres exemples.

La France a dévoilé les détails de sa participation au 400^e en grande pompe lundi dernier à Paris, en présence du ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, et de la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay. La mission de la délégation québécoise, à laquelle prenait part aussi le président du conseil d'administration de la Société du 400, Jean Leclerc, et le conseiller municipal Ralph Mercier, s'est poursuivie à La Rochelle et à Brouage, le village natal de Samuel de Champlain, puis à Saint-Malo.

La Rochelle soulignera l'anniversaire de Québec en organisant la

«Grande Traversée de l'Atlantique», à laquelle prendront part plusieurs dizaines de voiliers de plaisance. Le départ est prévu pour le 8 mai.

Saint-Malo, d'où est parti Jacques Cartier, ne sera pas en reste. Le «voeu port de mer» de la chanson prendra pendant tout l'été 2008 les couleurs du 400. Les Premières Nations du Québec seront à l'honneur. Aménagé dans la vieille ville, un village amérindien, avec ses tipis, rappellera aux Malouins que les terres découvertes par le plus illustre d'entre eux, en 1534, étaient déjà occupées lorsqu'il en a pris possession au nom de François I^{er}.

Volonté politique

Le désir de la France de s'engager dans les commémorations du 400^e ne fait donc aucun doute. Pour Paris, il n'est pas question de rater ce rendez-vous, comme en 1908. L'engagement français reflète aussi une volonté politique: profitant du sommet francophone, le président Sarkozy effectuera d'ailleurs une visite officielle au Québec en 2008, tandis que son premier ministre François Fillon est attendu en juillet dans la Vieille capitale.

Les autorités françaises entendent profiter de l'occasion pour donner un nouvel élan aux relations franco-québécoises. Le commissaire français du 400, l'ex-premier ministre Jean-Pierre Raffarin, a même indiqué qu'une nouvelle entente de coopération pourrait être signée par le chef de l'État français à l'occasion de son séjour.

En revanche, la ville de Québec doit encore convaincre les médias nationaux français de s'intéresser au 400^e et surtout d'en parler.

La Presse canadienne

LES ACTUALITÉS

Rapport des retraités de l'enseignement

Les aidants naturels ont besoin... d'aide

Stress, manque de temps et dépenses élevées handicapent les efforts des aidants

LISA-MARIE GERVAIS

Trois aidants naturels sur quatre disent éprouver des difficultés d'ordre psychologique, révèle une étude de l'Association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) auprès de 1215 membres. Près de 90 % d'entre eux rencontreraient un degré de difficulté moyen ou élevé dans leur relation d'aide, en particulier au chapitre du stress, du manque de temps, des dépenses engagées.

C'est à la lumière de ces résultats que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et l'AREQ déposeront un mémoire vendredi prochain dans le cadre des audiences nationales sur les conditions de vie des aidés.

«Les aidants font souvent le travail des gens en soins hospitaliers en plus de s'occuper des tâches domestiques. On est d'accord pour que des retraités aident d'autres personnes dans le besoin, mais qu'elles aient au moins un meilleur soutien, surtout psychologique», a souligné la présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas. «Les aidants suivent de près des personnes en perte d'autonomie sérieuse et qui ne récupèrent pas toujours très vite. Ils se mettent de la pression et se demandent: est-ce que j'en fais assez?», ajoute-t-elle.

«Imaginez une personne qui doit s'occuper de son père ou de sa mère, qui demeure à domicile, qui nécessite de plus en plus de soins, et ce, 24 heures sur 24», a indiqué pour sa part le président de la CSQ, Réjean Parent, en conférence de presse hier. Avec la pression et l'isolement,

on risque d'avoir deux malades, puisqu'on abandonne le proche aidant à lui-même.» Environ 15 000 membres de l'AREQ, soit 30 % des répondants, seraient des proches aidants, alors que la moyenne québécoise oscille entre 6 % et 15 %.

Un meilleur soutien financier

L'AREQ et la CSQ attendent de la ministre responsable des aînés, Marguerite Blais, qu'elle bonifie le soutien financier accordé par le gouvernement du Québec.

«On ne met pas de chiffres précis, car tout dépend de la personne. Mais ça prend plus de ressources, à la fois pour donner un répit aux aidants, mais aussi pour leur donner des formations», a soutenu Mme Gélinas en précisant que Québec devrait être en mesure de faire plus que le gouvernement fédéral, qui offre un crédit d'impôt pour les aidants naturels. Elle suggère la mise sur pied de maisons de répit et le déploiement d'intervenants pivots, qui coordonneraient tous les contacts et ressources disponibles utiles aux aidants.

Une personne sur cinq débourse plus de 100 \$ par mois pour ses activités d'aide et une sur dix plus de 200 \$ par mois. En outre, 46 % des aidants estiment que des services à domicile seraient pertinents pour alléger leur fardeau.

Le Devoir avec La Presse canadienne

Place accrue du privé en santé

Claudette Carbonneau espère ébranler Claude Castonguay

La présidente de la CSN rencontre demain celui qui dirige le groupe de travail sur l'avenir du système de santé

LIA LÉVESQUE

À la veille de sa rencontre avec Claude Castonguay, qui dirige le groupe de travail sur l'avenir du système de santé, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, se dit préoccupée... mais «d'être».

En entrevue avant sa rencontre de demain avec M. Castonguay, Mme Carbonneau a assuré que, pour elle, il ne s'agit pas d'un simple combat syndical pour sauvegarder l'emploi de ses 110 000 membres dans la santé, mais d'une bataille pour préserver le régime public de soins de santé.

«Ce qui est en cause, c'est le régime, c'est le type de couverture que l'on va offrir au commun des mortels. Moi, je ne suis pas dans une bataille pour défendre les emplois dans la santé — je ne vous dis pas que je m'en fous des emplois dans la santé — mais (ce que je défends), c'est: quand tu travailles dans le transport scolaire, à la métallurgie ou au commerce, quel genre de services il va te rester? Est-ce qu'on va te permettre une couverture qui a de l'allure, quand tu vois les pressions que ça fait sur les salaires?» s'interroge-t-elle.

Mme Carbonneau craint que les

régimes privés d'assurances collectives que se sont donnés les travailleurs doivent désormais assumer les coûts de plusieurs soins et services présentement assurés par le régime public. Et cette éventualité lui fait peur.

Plusieurs syndicats de la CSN disposent de telles assurances collectives, dont les primes dépassent déjà, parfois, 10 % du salaire.

Mme Carbonneau cite un cas, dans le transport scolaire, où des travailleurs ont été «forcés d'abandonner leurs protections d'assurance collective parce qu'ils ne pouvaient plus faire face à la hausse des primes».

Pénurie

Mme Carbonneau soulèvera un autre point lors de sa rencontre avec M. Castonguay: la pénurie de main-d'œuvre dans la santé.

Élargir la couverture des régimes privés d'assurance-maladie pour leur permettre de couvrir des services déjà assurés par le régime public, dans un contexte où il y a pénurie d'infirmières et de médecins, aggraverait la situation, plaide-t-elle.

La dirigeante syndicale espère ébranler M. Castonguay, connu pour ses prises de position favorables à un ticket modérateur



ARCHIVES LE DEVOIR
Claudette Carbonneau, présidente de la CSN

le privé proviendraient nécessairement du système public, dégarissant ainsi ce dernier. Les listes d'attente des établissements publics risqueraient donc d'allonger, déplore Mme Carbonneau.

La dirigeante syndicale espère ébranler M. Castonguay, connu pour ses prises de position favorables à un ticket modérateur

et à une place accrue du privé dans la santé. «Je pense essayer de décoller du débat idéologique et lui apporter un certain nombre de faits. J'espère que les faits sont témoins; moi je le suis, en tout cas.»

Le Groupe de travail sur le financement du système de santé est présidé par Claude Castonguay, qui est assisté des vice-présidents Michel Venne et Joanne Marcotte. Sa création a été annoncée dans le budget du 24 mai dernier, dans le but de proposer de nouvelles avenues de financement pour le système de santé québécois.

Son mandat prévoit plus spécifiquement qu'il doit proposer au gouvernement «des sources supplémentaires de financement pour la santé»; proposer une structure pour un «nouveau compte santé» pour mieux distinguer les fonds qui y sont alloués; «préciser le rôle que le secteur privé peut jouer afin d'améliorer l'accès aux soins et réduire les délais d'attente»; et examiner les modifications qui pourraient être apportées à la Loi canadienne sur la santé. Son rapport est attendu dès la fin décembre.

La Presse canadienne

EN BREF

Moyens de pression à N.-D.-des-Neiges

En attendant la reprise des pourparlers avec l'employeur, les quelque 130 travailleurs syndi-

qués du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal, n'entendent pas augmenter leurs moyens de pression. En entrevue à La Presse Canadienne, le président du syndicat, Daniel Maillet, affirme que les syndiqués res-

pecteront le protocole de retour au travail conclu à la mi-septembre, en ne tenant qu'une seule journée de grève par semaine, soit le vendredi. Les travailleurs ont rejeté massivement la dernière offre patronale vendredi, insa-

tisfaits principalement de la proposition sur le régime de retraite. Le conflit perdure depuis le 16 mai dernier, alors que la direction du cimetière avait décrété un lock-out, levé à la mi-septembre. — *La Presse canadienne*



Hébert, Nolan, Hébert, Seck, Laroche, Phan, Kombi, Donofrio, Huot...



CHAQUE JOUR, DE NOUVEAUX NOMS SE JOIGNENT AU PLUS GRAND GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF AU PAYS.

5,6 millions de personnes et 400 000 entreprises l'ont fait pour:

- profiter sous un même toit d'un regroupement inégalé d'expertise en services financiers;
- se joindre à une coopérative engagée dans son milieu et au plan national;
- partager entre eux et avec la communauté 547 millions \$ en 2006, soit 483 millions \$ en ristournes aux membres et 64 millions \$ en commandites, dons et bourses d'études qui font une grande différence dans les domaines suivants:
 - 19,4 millions \$ pour l'économie des régions et l'environnement
 - 16,1 millions \$ pour la santé et le mieux-être
 - 8,1 millions \$ pour les sports et loisirs
 - 7,4 millions \$ pour l'éducation
 - 7,3 millions \$ pour l'entraide et la solidarité
 - 5,6 millions \$ pour les arts et la culture

Bonne Semaine de la coopération.

desjardins.com/cooperation

Desjardins
Conjuguer avoirs et êtres

ÉDITORIAL

Un allié aux pieds d'argile

Au chevet du régime mal en point qui tient lieu de gouvernement à Islamabad, les États-Unis tentent de sauver la présidence de Pervez Mousharraf en l'unissant dans un mariage de raison à l'ex-première ministre Benazir Bhutto, dont on attend le retour triomphal au Pakistan, jeudi prochain, après plus de huit ans d'exil. Entre le fascinant activisme antimilitaire dont s'est mise à faire preuve la justice du pays et l'explosion de violence dans le nord taliban, le mariage est trop bancal pour tenir très longtemps.

Autre semaine de tous les dangers au Pakistan, plongé depuis six mois dans une confusion politique où la dictature, l'opposition démocratique, les juges et les islamistes sont engagés dans un bras de fer qui pourrait très bien déboucher, avec l'aimable et discrète bénédiction de Washington, sur une suffocante remise en ordre militaire. Le Pakistan est l'illustration qu'il y a des limites à faire semblant d'être une démocratie...

C'est que le déguisement trompe de moins en moins. M. Mousharraf a été élu le samedi 6 octobre à la présidence à l'issue d'un vote, boycotté par l'opposition, qui ne lui procure aucune légitimité. La situation est d'autant plus précaire que sa victoire n'a pu être immédiatement proclamée, pour cause de recours constitutionnel de l'opposition contre la candidature du général devant la Cour suprême, qui se penchera cette semaine sur la question.

Il y a trois jours, une autre tuile est tombée sur l'opération de sauvetage du président-général, mettant à mal la pièce maîtresse de son plan de partage du pouvoir avec Benazir Bhutto — un plan l'abritant d'accusations de corruption en vertu d'un «décret de réconciliation nationale» pris la veille de la fausse élection présidentielle. Mme Bhutto pourra toujours rentrer jeudi prochain, ce qu'elle a toujours l'intention de faire, mais la Cour suprême, encore elle, a décidé de se réserver le droit d'invalider le décret d'amnistie.

Que M. Mousharraf et Mme Bhutto, qui se sont toujours détestés, aient concocté une alliance montre bien à quel point tout relève actuellement au Pakistan d'une stupéfiante tentative de rafistolage. M. Mousharraf, qui attend de Mme Bhutto qu'elle légitime son autorité et l'aide à freiner la popularité croissante des partis islamistes, calcule aujourd'hui qu'il y a moins de risques à tenter de la coopter qu'à la garder en exil. En acceptant de jouer le jeu, Benazir Bhutto, héroïne du camp démocrate des années 1980, compte redevenir première ministre, pour la troisième fois, aux législatives de janvier prochain, ce qui est tout à fait plausible, vu l'influence et la popularité de son Parti du peuple pakistanais (PPP).

Que le rafistolage soit largement conçu sous pressions américaines angoissées fait par ailleurs que Mme Bhutto joue avec le feu: les sondages indiquent que la population, qui est aussi hostile aux militaires pakistanais qu'aux États-Unis, se méfie d'elle de plus en plus...

Ces considérations importent apparemment bien peu aux États-Unis, s'agissant pour eux, dans l'immédiat, de permettre à M. Mousharraf de s'accrocher au pouvoir et de sauver la peau d'un allié crucial dans sa «guerre contre le terrorisme». La nervosité américaine est d'autant plus vive que la grave crise du pouvoir se produit alors que l'attention militaire d'Islamabad est requise d'urgence dans le nord du pays où, comme en font foi les très violents affrontements de la dernière semaine, des milliers de talibans et de militants d'al-Qaïda se sont regroupés dans le dessein de lancer une importante campagne contre les forces de l'OTAN dans le sud de l'Afghanistan.

Où en serait le Pakistan si les États-Unis n'avaient scellé depuis 50 ans leurs relations avec Islamabad; comme du reste une large part de leur politique étrangère, autour de la conclusion de contrats militaires?

Les États-Unis ont donné 10 milliards de dollars au Pakistan depuis le 11-Septembre. Premier acheteur d'armes dans les pays en développement en 2006, l'establishment militaire pakistanais vient de faire l'acquisition, au montant de trois milliards de dollars, de nouveaux chasseurs américains F-16... Géopolitiquement, le tout militaire fait loi. Le mariage arrangé entre Mme Bhutto et M. Mousharraf, peu importe qu'il renonce à l'uniforme de chef des armées, est sous cet angle aussi fragile que factice.

Un haut gradé américain déclarait l'année dernière: les États-Unis aiment conclure des contrats militaires parce que «ça nous donne de l'influence et renforce nos amitiés». Cela n'empêche pas, heureusement, la population d'ouvrir les yeux ni les juges de se braquer.

GÉRARD LÉVESQUE

Philosophe et chercheur en éthique sociale et politique

Les débats suscités par les accommodements ont l'heureux effet de nous forcer à préciser certains concepts fondamentaux, comme la notion de la neutralité de l'État et son application à l'égalité entre les sexes dans une société dotée d'une charte de droits.

Dans ce contexte, *Le Devoir* publiait une intéressante critique que le professeur de droit public Pierre Bosset faisait de la position du Conseil du statut de la femme (CSF). En invoquant la neutralité de l'État, celui-ci recommande l'interdiction chez les agents de l'État de signes religieux offensant l'égalité des sexes. Le professeur écrit: «Selon nous, le fondement de l'interdiction des signes religieux pour le personnel des institutions publiques [...] doit être ailleurs: non pas dans l'égalité des sexes ou la dignité humaine [...], mais dans le respect des libertés fondamentales de conscience et de religion de tous les citoyens, libertés dont découle historiquement l'obligation de neutralité religieuse de l'État.»

L'égalité entre l'homme et la femme ne peut pas être un élément absolu de la neutralité de l'État, car il s'agit d'un principe qui, comme l'affirme M. Bosset, peut souvent entrer en conflit avec la liberté de conscience et de religion. Il nous semble de plus que l'égalité des sexes ne peut pas non plus être le fondement de la neutralité de l'État. Car dans le cas où une institution publique privilégierait de facto la liberté de religion sur l'égalité des sexes (comme par exemple lorsque l'on accepte par accommodement raisonnable qu'une femme musulmane soit traitée par un médecin féminin), cela serait contrai-

re à la neutralité de l'État qui s'écroulerait alors automatiquement avec son fondement.

Par contre, il ne semble pas correct non plus d'affirmer, comme le donne à entendre M. Bosset, que la neutralité religieuse de l'État a pour fondement le respect des libertés de conscience et de religion de tous les citoyens. Si tel était le cas, il s'ensuivrait que les préposés aux services publics seraient libres d'afficher leurs croyances religieuses dans l'exercice de leur fonction. De plus, il importerait peu que ces signes extérieurs soient contraires ou conformes à l'égalité entre les femmes et les hommes. On peut aussi ajouter que, dans une société où tous les citoyens auraient les mêmes croyances religieuses, la neutralité de l'État serait encore de mise, même si la subordination du pouvoir politique au pouvoir religieux n'indisposait personne.

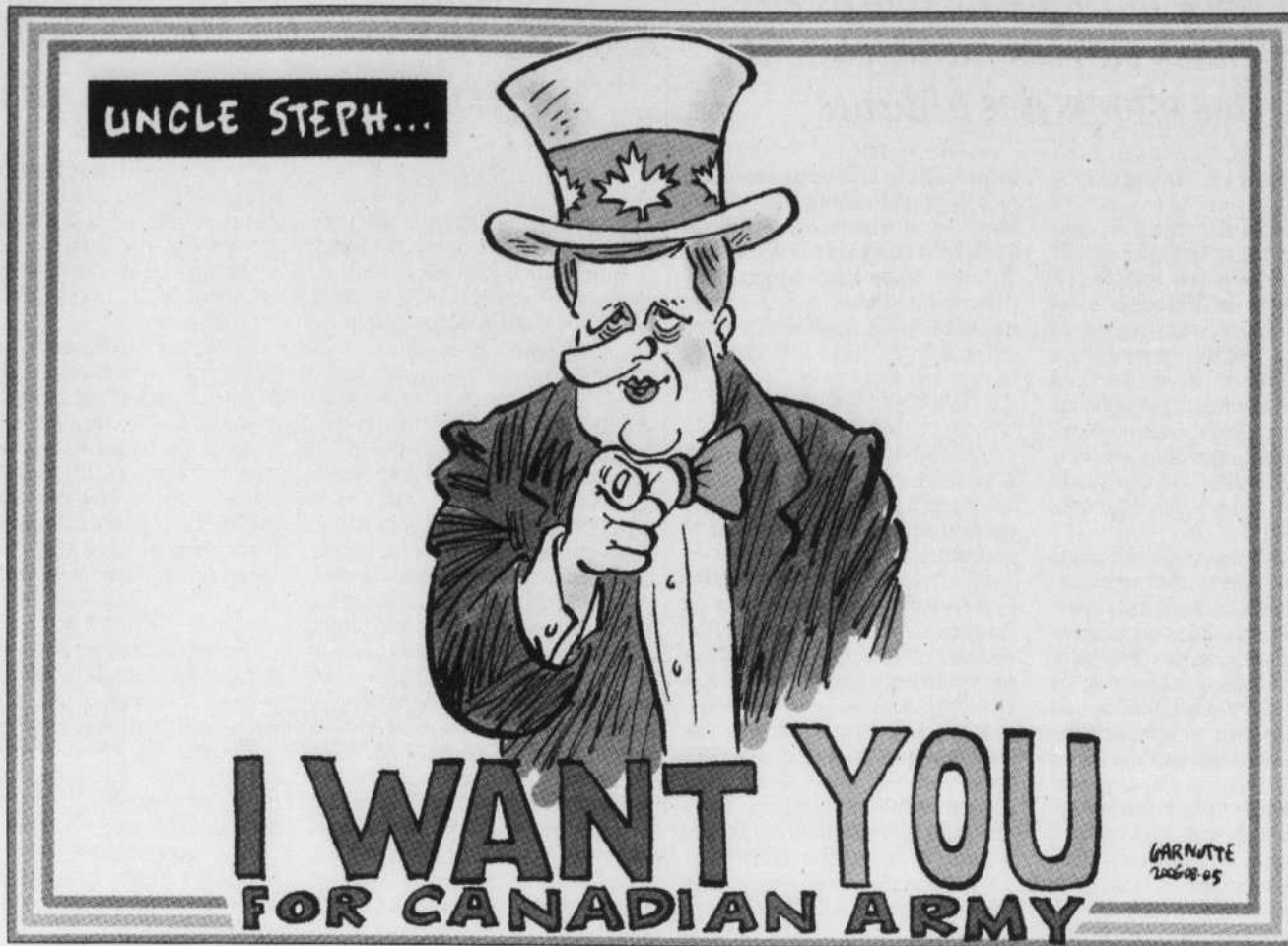
L'État et non les citoyens

Nous croyons que le fondement de la neutralité de l'État se situe du côté de l'État comme tel, comme entité spécifique, et non pas du côté des citoyens, comme le donnent à penser et le Conseil du statut de la femme, par le principe de l'égalité entre les citoyens de sexe différent, et le professeur Bosset, par les libertés de la personne. Le fondement de la neutralité de l'État nous paraît résider dans le fait que l'État doit puiser ses orientations et ses décisions dans des principes à caractère profane et non pas à caractère religieux. C'est ce qui distingue fondamentalement l'État démocratique par exemple de l'État religieux ou théocratique. C'est pourquoi, historiquement, c'est en réaction à la théocratie que se sont développés les régimes libéraux.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



REPRISE

L E T T R E S

On remplace les conservateurs par qui?

Monsieur Gilles Dupeppe,
Le Bloc a promis de voter contre le discours du trône. Si les libéraux et le NPD font de même, nous nous retrouverons avec une élection fédérale générale un peu avant Noël. Mais pourquoi, diable, le Bloc veut-il renverser le gouvernement conservateur? Lorsque l'opposition renverse le gouvernement, c'est habituellement parce qu'elle croit qu'une nouvelle formation servira mieux les intérêts de la population. Puisque le Bloc ne peut pas former le gouvernement, il faut conclure que la solution souhaitée par le Bloc est l'élection d'un gouvernement libéral mené par Stéphane Dion. Un nouveau gouvernement qui ne reconnaît même pas le concept de déséquilibre fiscal et encore moins celui de la nation québécoise. Un gouvernement centralisateur qui a instauré et développé le concept de pouvoir fédéral de dépenser. Un nouveau gouvernement mené par le père de la Loi sur la Clarté.

Quelqu'un peut-il m'expliquer comment le Bloc peut prétendre défendre les intérêts des Québécois en voulant remplacer les conservateurs par les libéraux? Je peux comprendre que le Bloc aura sûrement plus de facilité à créer la controverse avec Stéphane Dion devant lui et, ainsi, alimenter la cause souverainiste. Ce qui serait bon pour le Bloc serait aussi très malsain pour le Québec. Je n'accepterai jamais que le Bloc remette le Québec aux mains des libéraux fédéraux. L'intérêt du Québec doit primer l'intérêt du parti.

M. Dupeppe, vous vous apprêtez à défaire l'actuel gouvernement qui a réglé le déséquilibre fiscal et reconnu la nation québécoise. Votre geste nous entraînera dans une élection coûteuse (350 millions) et non désirée. A la fin de cet exercice, qui souhaitez-vous avoir comme prochain premier ministre du Canada? M. Harper ou M. Dion?
Luc Morin
Varenes, le 11 octobre 2007

Vivement des élections!

Pourquoi Stéphane Dion dit-il que les Canadiens ne veulent pas d'élections? Bien au contraire, je crois qu'il serait temps d'aller aux urnes. Un gouvernement minoritaire a une durée de vie moyenne de 18 mois. Les conservateurs l'ont atteinte. Si M. Dion ne veut pas d'élections, c'est par pure conjoncture politique. Ce n'est pas qu'il croit que la population ne veut pas d'élections, mais plutôt que les sondages ne sont pas en sa faveur!

M. Dion, ne tentez pas de prendre la population pour des imbéciles, nous voyons votre jeu. Prenez votre courage à deux mains et faites voter vos députés lors des prochains votes de confiance. Je suis un libéral, mais si vous jouez à vous cacher, nous, électeurs libéraux, ferons la même chose lors des élections, nous nous cachons pour ne pas voter!

Karl Lemire
Outremont, le 10 octobre 2007

Mario Dumont aura-t-il l'étoffe d'un chef?

Depuis que Mario Dumont est le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, on ne peut pas dire qu'il s'est vraiment démarqué dans sa nouvelle fonction.

Depuis quelques semaines, le chef de l'ADQ sort publiquement pour dénoncer l'inaction du gouvernement libéral de Jean Charest dans certains domaines comme les accommodements raisonnables, le dossier des prédateurs sexuels, l'immigration et le développement économique. Il est tout à fait normal que l'opposition officielle dénonce les actions du gouvernement en place, car c'est le rôle premier de celui-ci. Mais l'opposition officielle doit aussi démontrer à l'électorat qu'il est une solution de rechange au gouvernement en présentant à celui-ci les politiques qu'il mettrait en place s'il formait le gouvernement, et cela, dans les domaines les plus im-

portants, comme la santé, le développement économique, la justice et l'éducation.

En ce moment, le véritable problème de Mario Dumont est qu'il ne réussit pas à démontrer à l'électorat québécois qu'il a l'étoffe d'un chef d'État. Depuis quelques semaines, le chef de l'ADQ ne remplit qu'une des deux tâches d'un chef de l'opposition officielle, il dénonce bien les politiques du gouvernement Charest qui ne sont pas efficaces selon lui, mais il n'explique pas à la population quelles politiques un futur gouvernement adéquat mettrait en place pour améliorer la santé économique du Québec.

Cette semaine, on a vu un exemple flagrant de la faiblesse de Mario Dumont comme chef de l'opposition. Mardi dernier, M. Dumont a dénoncé le gouvernement Charest pour n'avoir rien fait pour empêcher l'acquisition de BCE et d'Alcan par des intérêts étrangers. Le chef de l'opposition officielle a demandé à la Caisse de dépôt et placement du Québec d'être plus interventionniste à l'avenir pour qu'elle intervienne afin d'empêcher que des intérêts étrangers fassent l'acquisition de fleurons québécois.

Durant son point de presse, Mario Dumont a été incapable de clarifier sa position en ce qui a trait au rôle économique que jouerait la Caisse de dépôt et placement du Québec dans un futur gouvernement adéquat. Cela donne l'impression à l'électorat québécois que Mario Dumont n'est pas prêt à devenir premier ministre du Québec, car il est incapable d'expliquer à celui-ci quelles politiques un futur gouvernement adéquat mettrait en place. S'il veut devenir premier ministre du Québec lors des prochaines élections, Mario Dumont va devoir prouver à la population québécoise qu'il a les capacités nécessaires pour gouverner le Québec, ce qu'il n'a pas fait depuis qu'il est le chef de l'opposition officielle à Québec.

Simon Leduc
Étudiant en Science politique à l'Université de Montréal et membre de l'ADQ
Le 11 octobre 2007

LIBRE OPINION

Égalité des sexes et neutralité de l'État

Il s'ensuit que ce n'est pas parce que certains signes religieux pourraient véhiculer l'inégalité entre les hommes et les femmes qu'ils doivent être interdits. C'est en tant qu'ils sont symboles de cette neutralité de l'État qu'il convient que ses représentants ou les préposés aux services publics ne portent pas de signes religieux particuliers, et cela, même si ces signes ne vont pas à l'encontre de l'égalité des sexes, comme c'est le cas du port d'une croix au cou. Cette neutralité n'est cependant aucunement enfreinte par le port de signes religieux chez les usagers des services publics.

Les chartes et l'égalité des sexes

Quant au vœu du CSF, que veut satisfaire précipitamment M. Charest, voulant assurer la primauté de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la liberté de conscience et de religion, nos réponses sont encore plus profondes que celles exprimées par M. Bosset.

Dans une hiérarchie des droits de la personne, il serait étrange que les droits relatifs à ce qui est proprement humain, tel le fait commun à l'homme et à la femme d'être doté d'une conscience éthique, soient considérés de moindre importance que ce qui est relatif à ce qui est répandu tant dans l'espèce animale que dans l'espèce humaine, comme le fait d'être un être sexué. C'est d'ailleurs parce que l'homme et la femme sont des personnes que, contrairement aux animaux, on parle chez les humains d'égalité des sexes! C'est pourquoi il nous apparaît que l'égalité entre les sexes, malgré toute la légitimité qu'on doit lui reconnaître, et à supposer qu'elle constitue un droit fondamental, ne saurait supplanter la liberté de conscience et de religion.

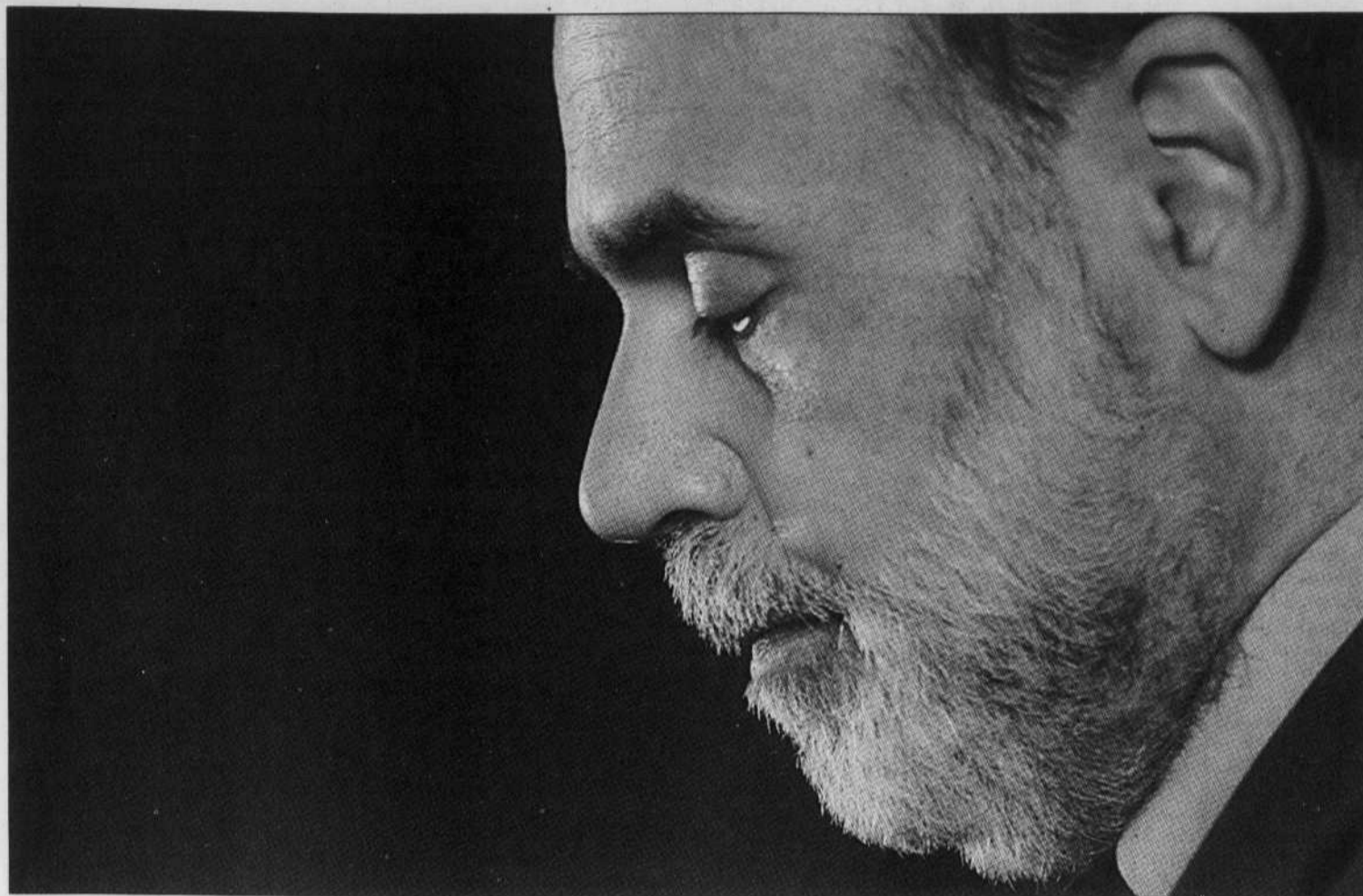
Le projet de M. Charest et du CSF va à l'encontre de l'esprit des chartes de droits par un autre aspect. Les droits y sont reconnus à la personne pour ce qu'elle est intrinsèquement en elle-même, et non pas pour ce qu'elle est par son rapport à son fils ou à son employeur. Et pas davantage, en l'occurrence, dans son rapport d'égalité avec l'autre sexe. L'article 28 de la Charte canadienne à laquelle on croit pouvoir se référer prévoit que les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes. On doit certes voir au moins dans cette disposition une confirmation d'un motif de discrimination dans le cas où on refuserait à une personne un droit en raison de son sexe, conformément à l'article 15 de la Charte canadienne et à l'article 10 de la Charte québécoise.

À l'évidence cependant, on ne peut déduire de cet énoncé de cet article la prépondérance de l'égalité des sexes sur le droit à la liberté de conscience et de religion qui, eux, y sont mentionnés explicitement à l'article 2 de la Charte canadienne et dans la Charte québécoise, là aussi en tout premier lieu dans l'article 3 sur les libertés et droits fondamentaux.

Il semble plutôt que la dimension sexuelle fasse partie intégrante du droit à l'intégrité physique reconnue à l'article 1 de la Charte québécoise et ne constitue pas un droit fondamental spécifique. En conséquence, s'il faut souhaiter un juste équilibre entre les droits et autres principes, on peut se demander si on a affaire à un véritable conflit de droits égaux et fondamentaux quand il semble y avoir une contradiction réelle entre l'égalité des sexes et la liberté de conscience et de religion.

IDÉES

LIQUIDITÉ: RADIOGRAPHIE D'UNE CRISE EN SURSIS



Ben Bernanke, le patron de la Réserve fédérale américaine. Les banques centrales, comme la Banque du Canada, orientées principalement sur les taux pour contrôler l'inflation, perdent graduellement leur influence à mesure que l'industrie du crédit diminue au profit du secteur fiduciaire des valeurs mobilières.

JASON REED REUTERS

Et si Ben Bernanke s'était trompé de crise

CLAUDE BÉLAND
ROSAIRE COUTURIER
ANDRÉE DE SERRES
REYNALD HARPIN
ROBERT POULIOT
MICHEL RIOUX

Membres de la Coalition pour la protection des investisseurs

Premier de deux textes

Ben Bernanke, le patron de la Réserve fédérale américaine (Fed), s'est-il trompé en abaissant brusquement le taux directeur le 18 septembre? Malgré toutes les apparences d'une crise de crédit, la tournure financière actuelle révèle une réalité bien différente: celle d'une crise fiduciaire dont le cœur est la rémunération variable des intermédiaires.

Car les banques centrales — Fed ou Banque du Canada — orientées principalement sur les taux pour contrôler l'inflation, perdent graduellement leur influence à mesure que l'industrie du crédit diminue au profit du secteur fiduciaire des valeurs mobilières. Ce ne sont pas les millions d'emprunteurs hypothécaires à haut risque qu'il faut blâmer. Il faut revoir un système de transfert de risques et d'incitations financières vidé de son sens des responsabilités. En convertissant le crédit en valeurs mobilières négociables, chacun empoche sa commission et plus personne ne se sent responsable, sauf lorsque la réputation institutionnelle est en jeu.

Voilà l'une des quatre leçons qui devraient inciter les législateurs québécois à conclure leur initiative inachevée de protection des épargnants, lancée au lendemain du scandale des fonds communs de placement en 2006. Plus de la moitié des actifs «illiquides» de papiers commerciaux adossés à des créances (PCAC) non bancaires sont entre les mains d'institutions québécoises et touchent des fonds de pension ou des agences de placements gouvernementales canadiennes!

Le risque de crédit, au cœur des préoccupations financières du XXI^e siècle, est passé au second rang derrière l'enjeu fiduciaire ou ce qu'on appelle aujourd'hui le risque de confiance touchant toute l'industrie financière. Et la crise que nous vivons est le prix de cette innovation qu'il faudra apprendre à gérer différemment.

Secundo, l'évolution des banques et des caisses populaires vers le modèle de supermarchés financiers a contribué à augmenter leurs risques, contrairement aux prévisions des réformes bancaires depuis 1987. Même les fondements du coopératisme, dont les plus grands facteurs de croissance dépendent désormais de structures corporatives à vocation fiduciaire, en prennent ombrage.

La leçon numéro trois est que les investisseurs institutionnels «qualifiés», comme les régimes d'épargne, de retraite et les fondations, ne sont guère mieux placés que les petits investisseurs dans un monde d'investissement de plus en plus opaque et complexe. La récente crise de liquidité en est la preuve et illustre le danger d'une politique d'autruche en les excluant du champ de surveillance lorsque leur contamination peut toucher des centaines de milliers de retraités et de travailleurs actifs. Ici, la Régie des rentes du Québec et l'Autorité des marchés financiers (AMF) devront apprendre à coopérer plus activement pour prévenir les dangers plus



EFF HAYNES AGENCE FRANCE-PRESSE

Ce ne sont pas les millions d'emprunteurs hypothécaires à haut risque qu'il faut blâmer. Il faut revoir un système de transfert de risques et d'incitations financières vidé de son sens des responsabilités.

fréquents de risques à effet domino.

Leçon quatre: le temps est venu d'ouvrir le débat sur les trois grandes options de modèle réglementaire qui s'offrent aux Québécois. Soit une commission canadienne des valeurs mobilières, mettant fin à l'AMF. Soit un régime de passeports permettant aux treize régulateurs canadiens de continuer à coexister sur la base du plus petit commun dénominateur. Soit une commission pour le reste du Canada et une autre pour le Québec, avec les pouvoirs de traiter directement avec les autorités de leur choix au Canada et à l'étranger en ouvrant toutes les frontières à la concurrence des services financiers. C'est la troisième option.

Imposer la puce et le collier

Les banques ont changé radicalement de visage en vingt ans, alors que leur rentabilité triplait en absolu. Depuis 1998, les six grandes banques gagnent moins d'argent sur leurs activités de prêts que sur des activités aussi diverses que les honoraires de cartes de crédits, le courtage, la garde de valeurs et la gestion de portefeuilles pour tiers, y compris les fonds communs de placement et les transactions pour compte propre.

La titrisation, par laquelle banques et coopératives diversifient leurs risques en déléguant leurs prêts auprès d'investisseurs en quête de rendements plus élevés, engendre des revenus de quatre milliards de dollars depuis trois ans. D'antan, l'institution accordait un crédit directement au futur propriétaire et conservait tous ses risques jusqu'à terme. Aujourd'hui, la chaîne commerciale comprend six à huit intermédiaires, en incluant les avocats et les agences de notation.

Comment les derniers en ligne peuvent-ils se sentir responsables de la qualité du prêt original? Leur rémunération variable ne dépend plus du remboursement du capital ou des intérêts versés par l'emprunteur initial, mais des commissions, honoraires et gains de capital encaissés tout au long d'une chaîne de plus en plus ténue et saussonnée. Voilà pourquoi la SEC américaine et René Carron, président du Crédit Agricole en France, proposent d'assurer la traçabilité des prêts (sorte de puce) et d'imposer un système de collier à chaque crédit en conservant à l'initiateur de chaque prêt une part de responsabilité ultime, quelle que soit la longueur de la chaîne.

La Banque Royale du Canada (RBC) et la Banque Nationale retirent plus de leurs activités

purement fiduciaires (courtage, gestion pour compte propre et tiers, intermédiation, administration, etc.) que de toute autre forme d'activité. Pas étonnant que quatre des six banques canadiennes soient dirigées par des professionnels de valeurs mobilières plutôt que du crédit. Autre signe des temps: avec 2,2 milliards, les actifs des régimes de retraite et fonds collectifs au Canada dépassent maintenant les avoirs de toutes les banques canadiennes réunies. Voilà pourquoi ces fonds de pension et gestionnaires sont devenus les nouvelles stars du marché.

Changement de valeurs

Ce changement de règles a bouleversé tout le modèle de valeur en finance. L'industrie du crédit assumait une obligation de résultat en devant rembourser tous ses dépôts plus intérêts pour éviter la faillite. C'était l'implacable loi du «paie ou meurs» ou ce qu'on appelle le risque de solvabilité. Mais l'industrie de valeurs mobilières dépend d'une règle fort différente et plus spongieuse: une obligation de moyens plutôt que de résultat.

Les fiduciaires ne sont pas astreints à des obligations de rendement, comme le sont les banques pour le crédit, mais doivent démontrer leur aptitude à traiter «l'argent des autres» en faisant appel aux pratiques fiduciaires généralement reconnues et acceptées, beaucoup plus difficiles à mesurer que des obligations de crédit! Le devoir fiduciaire, poreux et mal défini par la plupart des législateurs, n'a plus rien à voir avec le devoir clair et mieux délimité du guichet de crédit.

De nombreuses caisses de retraites et d'entreprises canadiennes en font l'expérience à titre de créancières des 22 conduits de papier commercial adossés à des créances (appelés PCAC) non bancaires depuis août dernier, sans droit de recours auprès de leurs cinq gestionnaires. D'autant plus que ces régimes détiennent souvent des unités de caisses communes gérées par des sociétés de gestion externes qui ont investi dans des PCAC, prolongeant ainsi la chaîne. Des centaines d'autres professionnels le constatent avec la création à compter du 1^{er} novembre prochain des comités d'examen indépendant imposés à toutes les familles de fonds communs de placement par les autorités canadiennes pour mieux contenir les effets de conflits d'intérêt des promoteurs.

Demain: La troisième option de Monique Jérôme-Forget

QUESTION D'IMAGES



Jean-Jacques Stréliski

Le rendez-vous manqué

Vu de mon petit écran, le spectacle est grandiose. Au Palais de Chaillot restauré, dans de royaux salons de la République, on annonce dans une pompe précieuse, mais empreinte (Québec oblige) de décontraction, la participation de la France aux événements de la célébration du 400^e anniversaire de la ville de Québec. Pas de doute, un mot d'ordre a été passé: pas de baffes, pas de gaffes, rien que de l'amour!

Je ferme les yeux. Je ne peux m'empêcher de sourire. Flash-back. J'imagine Louis XV et Voltaire dans ces mêmes salons, 250 ans auparavant: «comme je l'écrivais Sire, dans mon Candide, ce Canada ne vaut rien. Ce ne sont qu'arpents de neige, Indiens et castors». Montcalm venait de se prendre une joyeuse dégelée sur les Plaines, perdant d'un seul élan, la Nouvelle-France, la vie, l'honneur et la face du Roy. Les politiques guerrières de Louis XV sont un fiasco sur tous les fronts, militaires et financiers. Bye Bye Nouvelle-France... jusqu'à ce certain jour de 1967 où, sur le balcon de l'hôtel de ville de Montréal, un de Gaulle impérial vient hurler à la foule son entière adhésion à la cause... nationaliste. A l'en croire, le Québec serait donc aussi libre que l'Algérie serait française.

En un sens, l'histoire lui a donné raison. La suite, nous la connaissons tous. Ces épisodes importants de la relation entre le Québec et la France résonnent pourtant drôlement à mes oreilles. Entre les piques, les attaques, les bourdes d'une multitude de politiciens français — mais quand enseignera-t-on Québec 101 à l'ENA? —, les clichés, les énormes préjugés, les condescendances affichées, les fausses représentations, les emportées lyriques, les rancœurs, mais aussi entre le réel attachement que se portent ces deux peuples, leur parenté évidente, leurs traits physiques parfois, le partage d'une langue (écrite), la complicité de cousins qu'ils se témoignent, les échanges et associations diverses, quelques bons coups d'affaires, le goût des bonnes choses à manger et à boire, etc., j'ai toujours éprouvé le sentiment d'un gâchis fantastique, bref, d'un rendez-vous sempiternellement manqué.

J'ai eu dernièrement deux occasions de plus pour m'en convaincre. La première, c'est bien sûr cette annonce de la participation française aux célébrations du 400^e de la ville de Québec. Un Kouchner, plus que navrant dans son rôle de ministre des Affaires étrangères sarkozien, à plat-ventriste, emberlificoté dans un discours lécheur précheur, très approximatif sur son sens de l'histoire, promettant cadeaux et réjouissances, aux peuples de la Nouvelle-France, du Québec et du Canada. Comme si en fondant la ville de Québec, l'on avait d'une pierre fait trois coups un beau jour de 1608. Et que penser de ce geste magnanime, celui de donner aux habitants de Québec un Centre de la Francophonie? Générosité paradoxale puisque le pire pays francophone de la planète (la France) pour qui la cause est aussi ringarde que caduque, se débarrasse ainsi de sa patate chaude en la refourçant au plus combattant et au plus ardent de ses défenseurs. A cheval donné, on ne regarde pas la bride. Restons polis donc, mais lucides, car il faudra de l'avoine en quantité pour nourrir ce cheval-là et bon nombre de cochers pour le mener sur une piste d'avenir.

La deuxième est sans doute plus symptomatique du regard que nous nous portons réciproquement. Elle prit la forme d'une conversation à la radio entre l'illustre pédopsychiatre français le Dr Marcel Rufo et son non moins célèbre confrère pédiatre québécois, le Dr Jean-François Chicoine. Une conversation ou un dialogue de sourds. Rien ne manquait. Comme si, encore et toujours, il fallait justifier ou se justifier, se légitimer en quelque sorte sur ses agissements propres. Avoir raison. Comparer, se comparer, encore et toujours. Ces deux cerveaux, brouges qu'ils sont, sont tombés dans tous les pièges clichés et divergents qu'ils pouvaient se tendre. Tout est donc passé à la moulinette, de l'éducation des petits aux ambitions parentales élitistes chez les uns, floues et laxistes chez les autres. En passant par les systèmes de valeurs et (sic) de la langue, et je cite Rufo, qu'on parle chez vous, celle du XVII^e siècle, tellement exotique! Quand j'entends pareilles aneries, j'ai envie de me cacher.

Les arpents de neige sont devenus des arpents de pièges. Les courants littéraires, intellectuels, culturels, sociaux dont la France rayonnait au Québec, même durant plus de 200 ans d'absence, ont fondu comme neige au soleil et n'influencent pas plus ici que les autres courants mondiaux. La France n'est plus un modèle pour le Québec (sauf en matière de vin et de fromage, et encore). Les plus accros des systèmes sociaux et éducatifs lui préfèrent la Suède. Les avocats ne citent pas le droit français en exemple, mais le droit britannique, on admire plus les Américains que les Français pour leur économie, etc.

Heureusement, il reste les chansons, les feuilles rouges de l'automne, les baleines de Tadoussac, les visites à la cabane à sucre, la majesté du fleuve... la visite du Vieux-Québec. La France et le Québec ont en réalité une relation de «cousino-touristique obligatoire». Ces élèves doués méritaient quand même mieux qu'un rendez-vous manqué.

Jean-Jacques Stréliski est spécialiste en stratégies d'image.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet); Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricatures); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumas (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (bibliothécaire et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Bessette; à la rédaction: Emilie Parent Bouchard, Etienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Olivier Spéciale (Québec), Monique Bherer (Ottawa); LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Malais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida; INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable services à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion); L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

séparatistes soient sûrs de leur triomphe en fin de compte.

De passage aux *Coulisses du pouvoir*, sur les ondes de Radio-Canada, le chef libéral Stéphane Dion a fait écho à son ancien patron hier. Il a répété qu'aucun pays ne peut accepter une scission sans qu'une majorité « claire » de la population en exprime le désir.

C'est d'ailleurs pour éviter que le Canada ne se retrouve devant la même situation qu'en 1995 que Jean Chrétien a attiré M. Dion en politique et fait adopter la Loi sur la clarté. Cette dernière exige que le Parlement évalue la clarté de la question et du résultat avant d'accorder un mandat de négociation au gouvernement fédéral. Jean Chrétien refuse de parler d'un seuil car, selon lui, « le gouvernement en poste doit être en mesure d'interpréter ce qui constitue une majorité selon les facteurs religieux, linguistiques, régionaux et sociaux qui entrent en jeu ».

Jean Chrétien revient sur le programme des commandites, dont il ne s'excuse absolument pas. Au contraire, il le défend, comme il le fait avec Alfonso Gagliano. L'ancien premier ministre persiste à croire que ce programme était un élément « nécessaire » de sa stratégie de défense de l'unité du pays.

M. Chrétien « déplore le fait qu'une poignée d'individus sans scrupules aient enfreint la loi et ainsi trahi leurs collègues, leur gouvernement et leur pays pour se remplir les poches », mais il pense qu'il revenait à la police de leur mettre la main au collet après le dépôt du rapport de la vérificatrice générale. C'est, en tout cas, ce qu'il aurait fait et qui aurait évité bien des maux de tête à son parti.

À qui la faute?

À son avis, Paul Martin serait au pouvoir aujourd'hui s'il n'avait pas été si pressé d'en prendre les rênes et ne s'était pas précipité pour créer une com-

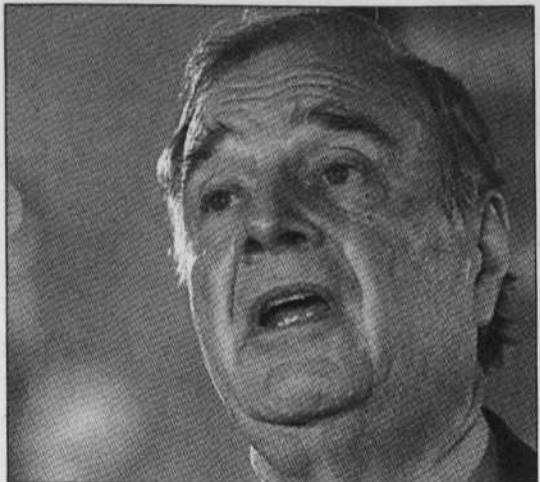
mission d'enquête. Une décision que Jean Chrétien réprovoque complètement, bien qu'il s'abstienne de faire des commentaires sur la commission Gomery elle-même ou son président avec qui il a eu maille à partir.

Il ne cache pas cependant son aversion pour les commissions d'enquête dont il a compris les travers en suivant celle qu'il avait mise sur pied pour enquêter sur la mort d'un jeune Somalien aux mains de soldats canadiens. « Il est dans la nature des enquêtes publiques de se muer en procès-spectacle, en parodie de justice, en cirque politique », dit-il.

M. Chrétien ne prend jamais la responsabilité de quelques rares politiques qui ont tourné au vinaigre ou qui se sont embourbés dans des controverses. Des journalistes qui montent des scandales en épingle à ses successeurs qui ont miné ses initiatives, la faute en revient généralement aux autres.

Il affirme, par exemple, qu'il avait réussi à maintenir les troupes canadiennes en Afghanistan dans des rôles leur évitant les missions les plus dangereuses. « Malheureusement, mon successeur ayant trop tardé à décider si le Canada devait ou non prolonger le mandat à la tête de la [force internationale], nos soldats ont été retirés de Kaboul et dépêchés de nouveau dans le sud pour combattre les talibans sur les champs de bataille meurtriers entourant Kandahar », affirme-t-il.

Lorsqu'il explique ses raisons pour avoir ratifié le protocole de Kyoto, il attribue à ses successeurs une bonne partie de l'incapacité du Canada d'atteindre ses objectifs. Il ne les nomme pas, mais ne fait pas de distinction non plus entre Paul Martin et Stephen Harper. « Malheureusement, pour des raisons politiques ou idéologiques, mes successeurs ont cédé aux craintes et aux menaces du lobby anti-Kyoto et causé de sérieux torts aux progrès réalisés au Canada ainsi qu'à notre réputation », écrit-il, sans relever que le Plan vert dont les libéraux se vantent encore aujourd'hui est celui que Stéphane Dion a élaboré alors qu'il était ministre de l'Environnement, dans le cabinet Martin.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Paul Martin est la cible de plusieurs flèches assassines de Jean Chrétien.

Trahison

Paul Martin se fait maintes fois écorcher. M. Chrétien ne se livre pas à une charge en règle contre son successeur, mais les flèches assassines sont nombreuses, au point de laisser l'impression d'un homme menteur, aux idées douteuses et prompt à tenir un double discours. Il raconte que M. Martin refusait, à un certain moment, d'accorder le milliard d'aide que les agriculteurs réclamaient. Il ne leur offrait que 500 millions. Lui-même a décidé de trancher la poire en deux et de leur verser 750 millions. Paul Martin aurait alors dit aux agriculteurs que c'était le premier ministre qui ne voulait pas leur en donner plus.

Jean Chrétien a toujours affirmé qu'il n'avait jamais eu l'intention de solliciter un troisième mandat, même si parfois ça le tentait, mais que les manigances du camp Martin avaient fouetté sa femme et lui-même. Il

évoque une rencontre de députés pro-Martin dans un hôtel à la veille du congrès de 2000 et dont M. Chrétien a appris la tenue au journal télévisé. « Sa trahison m'a fait mal. J'estimais qu'il devait, à tout le moins, me laisser la dignité de partir à mes conditions à moi. » Et quand il évoque la période la plus intense de leur guerre intestine, il ne mâche pas ses mots, parlant de tentative de torçage de bras par le clan Martin.

M. Chrétien, qui n'est pas enclin aux regrets ni à admettre des erreurs, avoue qu'il aurait dû écouter son instinct plutôt que ses conseillers, et évincer dès 2000 Paul Martin et son entourage.

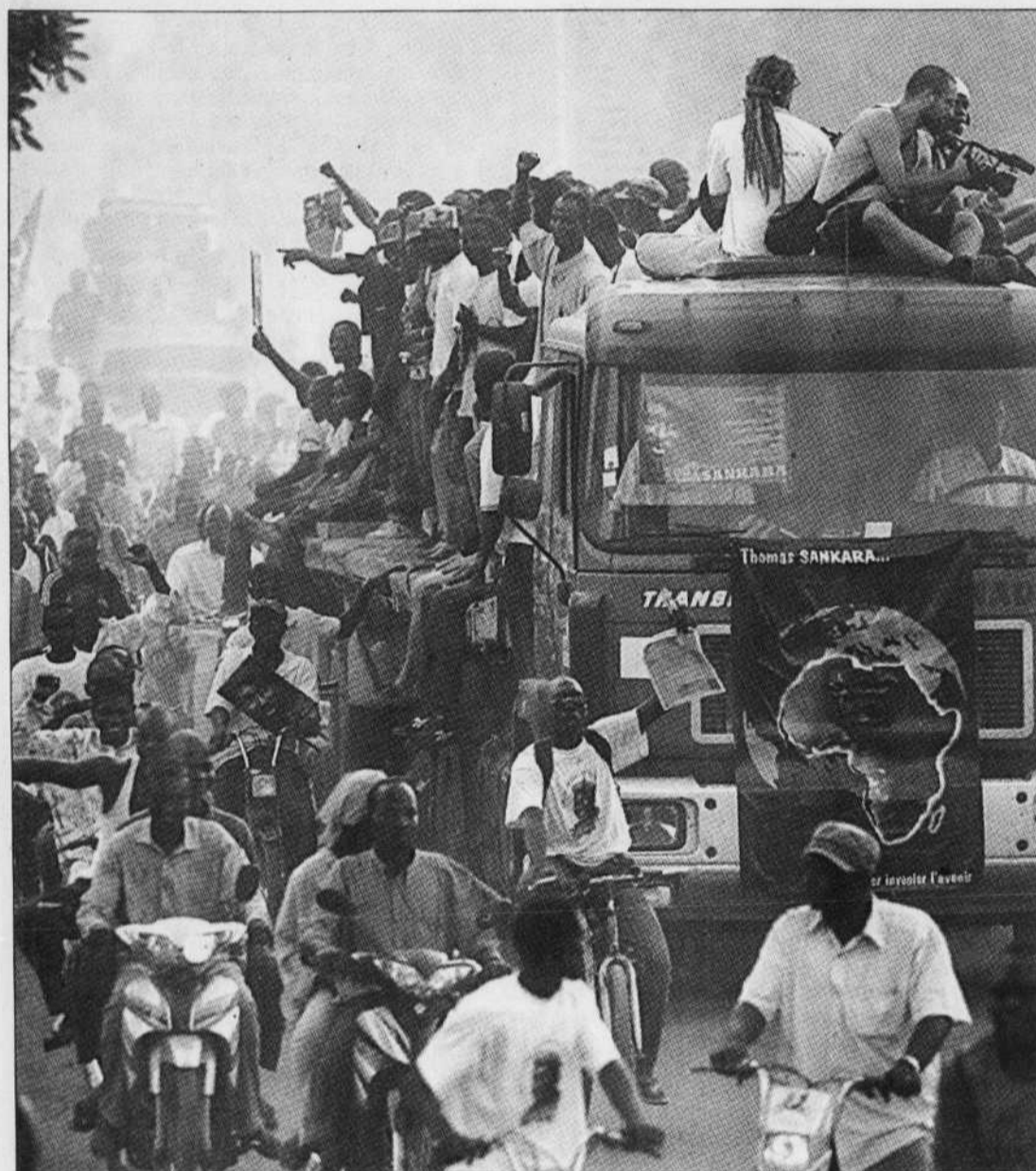
Cet ouvrage de 460 pages est en quelque sorte la suite de sa première autobiographie, *Dans la fosse aux lions*, parue une première fois en 1985 et qui prenait fin avec sa première retraite de la politique active. Il décrit ses méthodes de travail, mais s'attarde surtout à expliquer les décisions prises mais sans offrir beaucoup de détails factuels et en escamotant souvent des éléments qui le feraient paraître sous un jour moins favorable.

Ainsi, lorsqu'il parle de l'élimination du déficit, il décrit longuement les compressions faites dans les dépenses du gouvernement fédéral et des réinvestissements qui ont suivi, mais il mentionne à peine les milliards de compressions dans les transferts aux provinces destinés à la santé, à l'éducation post-secondaire et à l'aide sociale. Des compressions dont les effets se sont longtemps fait sentir dans le système de santé et dont souffre encore l'aide sociale.

M. Chrétien revient par ailleurs sur sa politique étrangère, consacrant un long chapitre aux tractations ayant mené à la guerre américaine contre l'Irak et au refus du Canada d'y participer.

Jean Chrétien devait participer à une série d'événements publics pour promouvoir son livre, mais ils ont tous été annulés, le temps qu'il se remette du quadruple pontage coronarien qu'il a subi récemment.

Collaboratrice du Devoir



Célébrations en l'honneur de Thomas Sankara dans les rues de Ouagadougou, hier, vingt ans après l'assassinat du héros burkinabé.

SANKARA

SUITE DE LA PAGE 1

Or, dans une décision sans précédent, le Comité des droits de l'homme de l'ONU, saisi de l'affaire par Mme Sankara et une équipe d'avocats dirigée depuis Montréal, a sommé en avril 2006 le gouvernement burkinabé d'éclaircir cet assassinat. Bien qu'il soit de notoriété publique que l'ancien président ait été tué à l'arme automatique avec douze de ses collègues, le certificat de décès du célèbre politicien indique qu'il serait décédé de « mort naturelle ».

La décision onusienne, une première dans la lutte contre l'impunité en Afrique, a donc poussé le gouvernement actuel du Burkina Faso de M. Blaise Compaoré à biffer le mot « naturelle » de ce certificat sans pour autant mettre sur pied une commission d'enquête. Des soupçons pèsent depuis vingt ans sur Compaoré quant à son implication dans la mort de celui qui fut à une époque son meilleur ami. Celui-ci a reconnu pour la première fois la semaine dernière sa collaboration avec l'ancien président libérien Charles Taylor, lui-même accusé de crimes contre l'humanité par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Il a aussi interdit toute contestation ouverte de son gouvernement. Plusieurs assassinats ciblés et enlèvements d'opposants ont par ailleurs été perpétrés dans le pays. À la suite du tollé national et international qui a suivi l'assassinat en décembre 1998 du journaliste Norbert Zongo et des trois personnes qui l'accompagnaient, le régime burkinabé a assoupli ses restrictions sur la presse, mais a maintenu diverses pressions sur les médias nationaux. « Il y a beaucoup d'autocensure », note M. Diallo. Les gens préfèrent éviter de se créer des problèmes inutilement. Mais il y a quand même, pour ceux qui n'ont pas peur de s'exprimer, une possibilité de le faire, comme je le fais à l'occasion à la radio et dans certains médias. Ça fait vingt ans qu'on tente en vain d'effacer l'image de Sankara et qu'il est toujours présent. Plusieurs retranscriptions et vidéocassettes des discours de l'ancien chef d'État sont échangées couramment entre particuliers au Burkina Faso. Des projections clandestines sont aussi organisées dans les différents quartiers de la capitale. Les étudiants burkinabés, dont la plupart n'ont jamais connu l'époque de Sankara, sont parmi ses supporters les plus investis.

« À la suite de la décision de l'ONU, l'État n'a rien respecté du tout », explique le Montréalais Aziz Fall, coordonnateur de la Campagne internationale Justice pour Sankara

qui comprend plusieurs dizaines d'avocats bénévoles. Un certificat de décès n'a que la vocation d'indiquer les causes du décès. La question plus fondamentale est d'ouvrir un procès. Ils ne l'ont pas fait. Il aurait fallu qu'ils indemnisent la famille de façon décente. Ils n'en ont rien fait. » Le Comité des droits de l'homme de l'ONU devrait évaluer les mesures prises par le gouvernement burkinabé cet automne. Une pétition en ligne a d'ailleurs été mise sur pied afin de s'assurer que ces mesures burkinabées ne soient pas reçues comme une réponse aux demandes du Comité (www.ipetitions.com/petition/Sankara20).

Menaces de mort

En raison de son travail avec Justice pour Sankara, M. Fall a reçu depuis décembre dernier plusieurs menaces de mort par voie de lettre et de téléphone. Le service de police de Montréal, la GRC et les services de renseignements canadiens ont ouvert une enquête. Un célèbre animateur de radio et rappeur burkinabé, Samska Le Jah, a également reçu des menaces similaires durant la même période. La voiture de ce dernier a d'ailleurs été incendiée le 5 octobre dernier dans la capitale du Burkina Faso. Samska Le Jah devait participer aujourd'hui à la dernière étape de la Caravane Sankara qui a parcouru l'Europe et l'Afrique de l'Ouest et à laquelle Aziz Fall a également participé. « Cela ressemble à une histoire de roman », souligne Fall. Lors de la tournée, je devais surveiller ce que je mangeais, où je dormais et je ne pouvais pas annoncer à quel endroit j'allais prendre la parole.

La dernière menace de mort reçue par M. Fall date d'avril dernier à la suite de sa présentation avant la projection du film *Fratricide au Burkina et la Françafrique* lors du festival Vues d'Afrique. L'appel aurait été fait d'une cabine téléphonique au coin des rues Roy et Drolet. Ce film de Didier Mauro et Thuy-Tien Ho sera présenté ce soir même dans le cadre des commémorations montréalaises de l'assassinat de Thomas Sankara. Le recueil de discours et d'entrevues *Thomas Sankara parle*, aux éditions Pathfinder, sera également en vente lors de l'événement et sera en librairie cette semaine.

La projection du film *Thomas Sankara, l'homme intègre* de Robin Shuffield suivi de la conférence *L'Affaire Sankara à l'ONU et la pertinence du développement auto-centré pour le panafricanisme* se déroulera ce soir à 18h au Pavillon de Science de la Gestion de l'UQAM.

La projection du film *Fratricide au Burkina et la Françafrique* de Didier Mauro et Thuy-Tien Ho se déroulera ce soir à 21h30 à l'Alizé (900, Ontario Est) et elle sera suivie de témoignages et d'une soirée dansante.

Collaborateur du Devoir

GARNIER

SUITE DE LA PAGE 1

car, dans notre mentalité, le médecin est censé donner des pilules. Or cette mentalité a une incidence terrible sur la relation entre le médecin et son patient, car elle crée des attentes », poursuit Catherine Garnier qui dirige aussi un programme de recherche concertée sur la chaîne des médicaments.

Au cours d'une enquête menée sur les ordonnances d'antibiotiques, d'anti-inflammatoires et d'anti-dépresseurs rédigées par les médecins québécois, la professeure Garnier a découvert l'énorme pression à laquelle font face les médecins dans leur pratique. Pour illustrer la problématique, elle relate les propos qu'a eus un de ces professionnels lors de l'entrevue. « Quand le vendredi soir, j'ai 15 à 20 personnes qui sont dans la salle d'attente et que chacune d'entre elles exige d'avoir des antibiotiques pour son bébé au cas où, durant le week-end, l'état de l'enfant s'aggraverait alors qu'ils seront dans le fond de leur campagne, comment puis-je leur refuser? »

De plus, les gens consomment souvent les médicaments sans respecter à la lettre la prescription qui leur a été fournie, souligne également la chercheuse. Par exemple, plusieurs personnes interrompent la prise de leurs antidépresseurs au bout de quelques jours voyant qu'ils n'en tirent aucun béné-

fice alors que ces médicaments mettent quelques semaines à produire leur effet. Ces mêmes personnes remettent alors en question la compétence de leur médecin, car elles n'auront subi que les effets négatifs du médicament sans ses effets bénéfiques. « Le médicament doit agir et guérir, il est vu dans nos esprits comme forcément bénéfique. Or il a obligatoirement des effets positifs et des effets indésirables, quel qu'il soit », rappelle Mme Garnier.

« Le médecin est de plus en plus considéré comme un simple technicien qui doit associer des symptômes à des molécules qui sont susceptibles d'éviter ces symptômes », poursuit-elle. Devenus des techniciens très spécialisés, les médecins fondent leur pratique sur l'utilisation d'une batterie de tests de toutes sortes. On fait une prise de sang et on discutera avec vous après, alors qu'il aurait probablement été préférable que la discussion ait lieu avant. Si cette discussion n'a pas lieu après, c'est encore plus regrettable. Les médecins ne reçoivent peut-être pas toute la formation qu'il faudrait pour articuler ces mesures physiologiques avec l'état d'esprit de la personne, déplore Mme Garnier.

La fonction de technicien devient aujourd'hui majeure et supplante celles d'aide et de soutien à la personne affaiblie par la maladie. Notre société technicienne tout, on pense même à concevoir des programmes

pour Internet permettant aux gens de se médicaliser tout seuls, ajoute-t-elle. « La relation médecin-patient est défectueuse si on la compare à celle de l'époque où le médecin pouvait rester une heure à écouter son patient raconter ses histoires. Cette écoute faisait que son patient allait beaucoup mieux, ce qui veut dire que le médecin n'était pas seulement un donneur de pilules. Le médicament conçu dans sa mission générale est sûrement plus efficace que quand il est perçu uniquement comme modificateur chimique. »

Catherine Garnier rappelle l'existence de plusieurs études montrant que les gens qui sont très croyants ont des taux de réponse plus élevés à leurs médicaments que ceux qui ne sont pas religieux. L'attitude de la personne malade envers la vie intervient dans le processus de guérison, l'action du médicament ne se fait pas seule. La relation avec le médecin aussi influe, le climat de confiance qui s'instaure avec le médecin aide également à surmonter le mal.

Banalisation du médicament

« On prend des risques avec notre vie et on ne veut pas en assumer les contre-coups. On se tourne vers des recettes miracle, comme le médicament », lance Mme Garnier pour souligner la banalisation du médicament dans notre société. « Et quand surgit un problème, on cherche le diable derrière cette affaire. Il est plus

facile de chercher un responsable que l'on punit et que l'on sanctionne. Mais dans notre perspective interdisciplinaire, on se méfie de cette vision manichéenne car on connaît la complexité de la situation, on sait qu'il y a beaucoup d'éléments qui interviennent », dit-elle en mettant en exergue les ratés de l'hormonothérapie pour les femmes ménopausées. « On cherche le responsable, mais il s'agit peut-être d'une suite d'erreurs, d'une façon de se comporter des industriels, des médecins et des patients. Les compagnies pharmaceutiques ne sont pas les seules responsables. Les médecins ont manqué d'esprit critique. L'ostéoporose et les maladies cardiaques que l'hormonothérapie était censée prévenir auraient dû être gérées différemment. »

« Il faut voir le médicament davantage dans l'ensemble de la chaîne, ce qui veut dire qu'à tous les niveaux, les gens qui interviennent peuvent agir de façon intéressée. Mais il faut aussi se rappeler qu'ils sont dans une espèce d'engrenage. Nous sommes dans une société où il y a des intérêts économiques en jeu qui font pression pour que le plus d'individus possible consomment le plus grand nombre de médicaments. Mais il y a aussi des intérêts pour le malade en phase terminale d'un cancer qui espère une pilule miracle. » Tout est nuancé dans les propos de Catherine Garnier.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390